



Conseil économique et social

Distr. générale
16 avril 2002
Français
Original: anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2002

(21-25 janvier 2002)*

* Le présent document est une première version du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire (21-25 janvier 2002). Le rapport sur les travaux de la session annuelle (3-7 juin 2002) sera publié dans la partie II. Ces rapports seront publiés sous leur forme définitive en même temps que le rapport de la deuxième session ordinaire (16-20 septembre 2002) dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No 14* (E/2002/34/Rev.1-E/ICEF/2002/8/Rev.1).



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session	1–9	3
A. Ouverture de la session	1–6	3
B. Adoption de l'ordre du jour	7–9	4
II. Travaux du Conseil d'administration	10–150	5
A. Rapport de la Directrice générale (Partie I) : rapport annuel au Conseil économique et social	10–17	5
B. Notes de pays	18–92	6
C. Procédures d'examen et d'approbation des propositions relatives aux programmes de coopération de pays	93–103	26
D. Immunisation : sécurité vaccinale	104–108	28
E. Recommandation au Conseil d'administration : prix Maurice Pate de l'UNICEF	109–114	29
F. Hommage aux principaux acteurs du Mouvement mondial en faveur des enfants : le rôle des volontaires dans les comités nationaux pour l'UNICEF	115–125	31
G. Plan de travail et projet de budget pour 2001 de la Division du secteur privé	126–131	34
H. Réunion d'annonce de contributions	132–136	35
I. Questions diverses	137–149	36
J. Clôture de la session	150	40
III. Réunion commune des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP avec la participation du PAM	151–210	40
A. Objectifs de développement du Millénaire	151–166	40
B. Bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement	167–176	45
C. Harmonisation et simplification des procédures	177–194	48
D. Sécurité du personnel	195–203	54
E. Questions diverses	204–210	56
Annexes		
I. Contributions des gouvernements aux ressources ordinaires pour les exercices 2000 à 2004 : montants réels et montants indicatifs		59
II. Décisions adoptées par le Conseil d'administration		66

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

1. Avant l'élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2002, la Directrice générale adjointe (Opérations) a salué l'efficacité avec laquelle le Président sortant (Arménie) avait dirigé les travaux du Conseil au cours d'une année qui avait pris une tournure inattendue. Elle lui a remis, au nom de l'UNICEF, les traditionnels marteau et support gravés.

Élection du Bureau pour 2002

2. Après son élection, le nouveau Président (Colombie) a procédé au vote pour l'élection des autres membres du Bureau (voir annexe II, décision 2002/1 pour la composition du Bureau).

Déclaration du Président du Conseil d'administration

3. Dans sa déclaration liminaire, le Président du Conseil d'administration a félicité les nouveaux membres du Bureau et du Conseil, et exprimé sa profonde gratitude au Président et aux membres du Conseil sortants pour tout le travail qu'ils avaient fait au cours de l'année écoulée. Il a informé les délégations que la Directrice générale, qui se trouvait à Tokyo pour assister à la réunion sur la reconstruction de l'Afghanistan, s'adresserait au Conseil à son retour (voir par. 137 à 147 ci-après). Il a également appelé l'attention sur la réunion qui se tiendrait prochainement avec le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population (PNUD/FNUAP), avec la participation du Programme alimentaire mondial (PAM), ajoutant qu'en sa qualité de Président, il ferait part au Conseil économique et social des débats de cette réunion.

4. Le Président a axé ses observations sur trois questions importantes inscrites à l'ordre du jour du Conseil en 2002. La première se rapportait aux propositions tendant à modifier les procédures d'examen et d'approbation des propositions relatives aux programmes de coopération de pays, en particulier au mode de présentation et à l'examen des notes de pays. Selon le Président, ces modifications renforceraient le dialogue et permettraient au Conseil de disposer des informations voulues pour prendre les bonnes décisions tout en tenant compte des priorités globales du plan stratégique à moyen terme. Toujours selon lui, les membres du Conseil voudraient peut-être se référer dans leurs déclarations à la manière dont le plan était pris en compte dans les notes de pays.

5. La deuxième question avait trait à l'examen des mécanismes de coopération entre le Conseil d'administration et le Conseil de sécurité. Le Président a rappelé que ce point avait été soulevé par le Président du Conseil de sécurité lors de son intervention devant le Conseil d'administration à sa session de décembre 2001.

6. La troisième question concernait les visites sur le terrain prévues pour 2002. Pour le Président, il fallait mettre davantage en avant ce type de visites et veiller à ce que les sites retenus présentent un intérêt pour les délégations compte tenu de la situation actuelle. Ces visites revêtaient une grande utilité tant pour le Conseil d'administration que pour les pays concernés.

B. Adoption de l'ordre du jour

7. En présentant ce point de l'ordre du jour, le Secrétaire du Conseil d'administration a évoqué certains problèmes liés à la traduction et à la publication tardive de documents. Il a également indiqué que le secrétariat s'était réuni avec les autres secrétariats des organismes des Nations Unies pour débattre de la question de la documentation, précisant que le Corps commun d'inspection (CCI) était en train d'examiner la question et que le secrétariat ferait part de ses conclusions au Conseil en temps voulu.

8. L'ordre du jour et les projets de calendrier et d'organisation des travaux de la session, tels qu'ils figurent dans les documents E/ICEF/2002/2, ont été adoptés. L'ordre du jour contenait les points suivants :

Point 1 : Ouverture de la session :

- a) Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2002;
- b) Déclaration du Président du Conseil d'administration.

Point 2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire et du calendrier et organisation des travaux.

Point 3 : Rapport de la Directrice générale (Partie I) : rapport annuel au Conseil économique et social.

Point 4 : Notes de pays.

Point 5 : Procédures d'examen et d'approbation des propositions relatives aux programmes de coopération de pays.

Point 6 : Vaccination : sécurité vaccinale.

Point 7 : Recommandation au Conseil d'administration : prix Maurice Pate de l'UNICEF.

Point 8 : Hommage aux principaux acteurs du Mouvement mondial en faveur des enfants : le rôle des volontaires dans les comités nationaux pour l'UNICEF.

Point 9 : Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2002.

Point 10 : Conférence d'annonce de contributions.

Point 11 : Questions diverses.

Point 12 : Clôture de la session : déclarations de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration.

Point 13 : Réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM.

9. En application de la règle 50.2 et de l'annexe au Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a indiqué que 47 délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session. Par ailleurs, un organisme des Nations Unies, deux institutions spécialisées, une organisation intergouvernementale et six comités nationaux pour l'UNICEF avaient présenté des pouvoirs.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Rapport de la Directrice générale (Partie I) : rapport annuel au Conseil économique et social

10. Le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a présenté le rapport annuel de la Directrice générale au Conseil économique et social [E/ICEF/2002/4 (Part I)] sur la suite donnée aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Le rapport respecte la présentation commune retenue par les Conseils d'administration du PNUD/FNUAP et du PAM. Il traite de la mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général et de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles, ainsi que des relations avec la Banque mondiale, du suivi des grandes conférences internationales et, brièvement, de l'aide à apporter en cas de crise humanitaire. Par ailleurs, un rapport de la Directrice générale sur la suite donnée aux rapports du Corps commun d'inspection (CCI) a été présenté au titre de ce point de l'ordre du jour. Quatre rapports du CCI concernaient, en effet, l'UNICEF. Des exemplaires en ont été distribués dans la salle de conférence et pouvaient être consultés sur le site Web du CCI.

11. Le rapport présenté au Conseil s'intéresse, quant à lui, aux divers aspects de l'examen triennal, dont la phase la plus récente n'était pas encore achevée au moment de sa publication. Le secrétariat a donc dû fournir une mise à jour.

12. Un certain nombre de délégations ont félicité le secrétariat pour son rapport fort utile, qui suivait le mode de présentation retenu. Elles ont pris note avec satisfaction des efforts de réforme faits par le Secrétaire général et de l'examen triennal. Certaines délégations ont toutefois demandé que les futurs rapports portent principalement sur les expériences de l'UNICEF et les enseignements tirés de sa participation au Groupe des Nations Unies pour le développement, au système des coordonnateurs résidents, au processus de bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et à l'élaboration de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), et qu'ils offrent une analyse plus approfondie. Quelques délégations ont souhaité que soient analysés les effets de la mise en oeuvre des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que de l'amélioration de la coordination générale sur les programmes de pays de l'UNICEF.

13. Notant que les bilans communs de pays/plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement avaient fait l'objet de nombreux débats dans le cadre de l'examen triennal, certaines délégations ont rappelé qu'il fallait améliorer le processus et le produit. Elles ont également salué les efforts entrepris par l'UNICEF pour intégrer ces instruments à sa propre programmation.

14. Plusieurs intervenants se sont déclarés préoccupés par la diminution des ressources de base et l'augmentation des autres ressources, dans la mesure où la situation actuelle pouvait avoir une incidence sur le caractère multilatéral des fonds et des programmes.

15. Abordant ensuite la question du système des coordonnateurs résidents, plusieurs délégations ont noté avec préoccupation la faible représentation des femmes et des fonctionnaires de l'UNICEF parmi les coordonnateurs résidents.

16. Les mesures prises en vue de simplifier et d'harmoniser les procédures ont été accueillies favorablement, mais un certain nombre de délégations ont souligné qu'il restait encore beaucoup à faire. À cet égard, certains orateurs ont exprimé l'espoir qu'un débat de fond sur la question serait organisé dans le cadre de la réunion conjointe des Conseils d'administration. Une délégation a rappelé au secrétariat que le processus devrait avoir pour but d'alléger la charge qui pesait sur les gouvernements.

17. Un certain nombre de délégations se sont déclarées en faveur d'un renforcement de la coopération avec les institutions de Bretton Woods, en particulier dans le contexte des stratégies de lutte contre la pauvreté, certaines proposant leur aide, si nécessaire. Un orateur a recommandé au secrétariat d'agir avec prudence de manière à ce que les conditionnalités imposées par ces institutions n'entraient pas les activités de l'UNICEF. (Voir l'annexe II, décisions 2002/2 et 2002/3 pour le texte des décisions adoptées par le Conseil d'administration).

B. Notes de pays

Aperçu général

18. Le Directeur de la Division des programmes a présenté un aperçu général des 15 notes de pays soumises au Comité d'administration pour observations, dont 13 concernaient des programmes pour un seul pays et deux des programmes plurinationaux. Ces notes avaient été élaborées dans le cadre de processus menés par les pays avec la participation d'organes gouvernementaux centraux, des autorités locales, de la société civile et des jeunes. Elles s'appuyaient, le cas échéant, sur de récentes analyses de situation et sur le processus de bilan commun de pays et de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et elles tenaient compte des cinq priorités de l'UNICEF définies dans le plan stratégique à moyen terme pour la période 2002-2005 (E/ICEF/2001/13 et Corr.1).

19. Les ressources les plus importantes seraient allouées à l'appui d'interventions d'abord dans les domaines de la santé et de la nutrition, puis dans celui de l'enseignement de base. Dans plusieurs notes de pays, le soutien aux programmes sectoriels nationaux était combiné avec l'assistance à des programmes intégrés dans certaines des régions ayant les plus mauvais indicateurs concernant les enfants. Ces derniers seraient exécutés en coopération avec les autorités locales et favoriseraient le développement des capacités et la participation au niveau des communautés.

20. L'appui de l'UNICEF à la lutte contre le VIH/sida était maintenant au premier plan dans toutes les parties du monde et nombre de notes de pays rendaient aussi compte de la nouvelle priorité accordée à la protection de l'enfant. La capacité d'intervention en cas d'urgence figurait maintenant régulièrement dans les programmes bénéficiant de l'assistance de l'UNICEF.

21. Plusieurs orateurs se sont réjouis de l'accent mis sur les priorités définies dans le plan stratégique à moyen terme et des liens évidents entre les programmes proposés et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Une délégation a souligné que les documents relatifs aux programmes devaient contenir des objectifs chiffrés plus précis, ce qui faciliterait l'évaluation des progrès. Deux délégations ont noté avec satisfaction qu'une attention accrue était accordée à la

participation des jeunes et elles ont proposé la mise en commun des enseignements tirés quant aux stratégies fructueuses dans ce domaine.

22. Un orateur s'est félicité de la place faite, selon les notes de pays, à une conception de la programmation fondée sur les droits de l'homme, et il a ajouté que la note du Botswana était un bon exemple de la manière d'utiliser le rapport sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant pour orienter le programme. Il a estimé qu'il fallait accorder plus d'attention aux enfants handicapés.

23. Une délégation a noté avec satisfaction l'importance donnée aux enfants les plus vulnérables ainsi que les signes de mise en considération de tous les stades de la vie. Elle a souligné qu'il fallait renforcer la coordination, par exemple dans la perspective des contributions à la formulation des documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Les notes de pays faisaient maintenant apparaître plus clairement les contributions escomptées à l'élaboration des politiques, et il faudrait s'attacher en outre à renforcer le cadre tant institutionnel que juridique. À l'avenir, il faudrait présenter davantage de données statistiques ventilées par sexe concernant les aspects politiques, sociaux et culturels touchant les enfants et les mères, et il faudrait évaluer régulièrement toutes les activités.

24. Le Directeur de la Division des programmes a répondu que les recommandations concernant les programmes de pays contiendraient plus de précisions sur les objectifs et les résultats escomptés et il a reconnu l'importance des évaluations lorsqu'il s'agit d'apprécier l'exécution du programme.

Afrique de l'Est et Afrique australe

25. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe a présenté les notes de pays pour le Botswana et les Comores (E/ICEF/2002/P/L.1 et E/ICEF/2002/P/L.2, respectivement), mettant en lumière les menaces essentielles à la survie et au développement dans la plupart des pays de la région : le VIH/sida, les conflits armés et la pauvreté. Il a souligné le lien synergique qui existait entre ces trois menaces, qu'il fallait aborder de front pour assurer un développement durable. Il a noté que les environnements de programmation étaient fort différents dans ces deux pays, et il a précisé que les recommandations concernant les programmes de pays rendraient compte de cette réalité. Le programme de pays du Botswana était entièrement axé sur la pandémie de VIH/sida alors que celui des Comores continuait de favoriser le développement des capacités et la fourniture de services dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'enseignement et de la protection des enfants. Les deux programmes de pays étaient fortement tributaires de ressources supplémentaires, très peu de ressources étant normalement allouées à ces domaines.

26. Un orateur a souligné que la note de pays concernant le *Botswana* s'inscrivait bien dans la droite ligne à la fois du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du cadre de planification nationale. L'accent était nettement mis – à juste titre – sur la prévention du VIH/sida, les textes législatifs, le respect des droits de l'homme et le développement des capacités. Il souhaitait obtenir des précisions sur les liens qui existaient entre la note de pays et le programme national de lutte contre le VIH/sida. Il a évoqué par ailleurs la possibilité de disposer de fonds pour le programme de lutte contre le VIH/sida, provenant notamment de la Gates Foundation. Le programme national était centré sur le traitement et cet orateur a donc jugé approprié de mettre en lumière la prévention dans la note de pays. De

plus, comme le nombre d'enfants séropositifs ne cesse d'augmenter au Botswana, il est devenu impératif que l'UNICEF leur apporte son appui. La question des orphelins du sida est également bien décrite dans la note de pays. Toutefois, la collaboration avec d'autres partenaires aurait pu être évoquée plus clairement dans le contexte de tous les différents éléments du programme.

27. Le Directeur régional a répondu que le Botswana avait un programme national très efficace de lutte contre le VIH/sida et une stratégie clairement définie. En comparaison avec bien d'autres pays, le Botswana était bien préparé, ayant alloué des ressources considérables à la lutte contre le VIH/sida. Le monde extérieur entendait davantage parler du traitement en raison de certaines des initiatives prises, notamment à propos des questions liées à la fourniture de médicaments antirétroviraux, et du débat sur la prévention de la transmission de la mère à l'enfant. De fait, le Botswana recherchait un équilibre raisonnable entre la prévention et le traitement. C'était l'un des rares pays de la région ayant tenté d'aborder le problème au niveau national. L'appui de l'UNICEF était entièrement compatible avec le plan d'action national de lutte contre le VIH/sida. Aussi bien le siège que le bureau régional avaient fourni récemment un appui technique afin d'assurer que la décision prise de fournir gratuitement du lait maternisé à toutes les mères bénéficiant du programme de prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant n'ait pas pour conséquence l'utilisation de ce lait par des femmes qui ignoraient leur sérologie VIH ou qui étaient séronégatives. Le Gouvernement avait demandé à l'UNICEF de veiller à renforcer l'application du Code international de commercialisation de substituts du lait maternel ainsi qu'une stratégie générale d'allaitement au sein. Le Ministère de la santé avait souscrit au projet de stratégie. Le Gouvernement ainsi que l'UNICEF et bien d'autres organismes d'aide s'attachaient à prévenir l'infection par le biais du programme de prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant. Certaines interventions s'inscrivaient dans le programme visant à améliorer les conditions de vie des orphelins du sida, dont la majorité n'étaient pas séropositifs. Pour ceux qui l'étaient, il était important de trouver un moyen de répondre à leurs besoins sans les stigmatiser eux-mêmes ou leurs soignants.

28. Il n'y a pas eu d'observations sur la note de pays des Comores.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

29. Le Conseil d'administration était saisi des notes de pays du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée-Bissau, du Mali et de la Mauritanie (E/ICEF/2002/P/L.3-E/ICEF/2002/P/L.7, respectivement), présentées par la Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale. Celle-ci a fait observer que bien des objectifs n'avaient pas été atteints au cours de la décennie précédente, si bien que les indicateurs de base concernant la santé et la nutrition des enfants et des femmes n'avaient pas progressé ou avaient même perdu du terrain. La situation était aggravée par la forte prévalence du VIH et du paludisme, avec la pauvreté comme toile de fond dans les cinq pays.

30. La Directrice régionale a dit que les enseignements tirés de l'examen à mi-parcours des programmes en cours avaient guidé l'élaboration des stratégies décrites dans les notes de pays. Ces enseignements concernaient notamment la nécessité de mobiliser et faire participer les décideurs à un niveau élevé; de maintenir les ressources au niveau convenu; d'engager des partenariats sur la base de l'avantage

comparatif; de mettre en place des mécanismes de coordination appropriés au niveau de l'exécution; de renforcer les capacités de communication en vue d'un changement du comportement; et de renforcer les capacités d'initiative des communautés dans les interventions au niveau des projets. Les mêmes pays avaient également établi des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté basés sur le plan stratégique à moyen terme et approuvés par l'UNICEF.

31. Commentant en termes généraux les cinq notes de pays, une délégation s'est félicitée de la mention des politiques nationales, des objectifs internationaux, du mécanisme de bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté et d'autres mécanismes de collaboration. Il y avait de nouveaux indices révélant une conception de la programmation fondée sur le respect des droits de l'homme mais il serait bon d'avoir plus de précisions sur ce qui guide les choix, s'agissant notamment de la concentration géographique. Il était satisfaisant de voir les possibilités d'évolution, en quelques mois, des perspectives sur les questions telles que la traite d'enfants. On pouvait se demander par ailleurs, face au problème du VIH/sida en Côte d'Ivoire et au Cameroun, comment les activités de prévention et de sensibilisation, entre autres, seraient financées, la part du budget réservée à la santé par le Gouvernement et l'UNICEF étant très faible. La même délégation souhaitait avoir plus d'informations sur l'éradication de la polio et sur les possibilités d'appliquer les enseignements tirés aux programmes de vaccination systématique.

32. Puisque l'éducation des filles semblait bien traitée dans la note de pays du *Cameroun*, une délégation a demandé si les problèmes de la traite d'enfants et des autres formes d'exploitation seraient abordés dans la recommandation relative au programme de pays. Un autre orateur a voulu savoir si l'absence d'une mention expresse de l'Initiative de Bamako en tant que stratégie de programme constituait une omission et il a demandé plus de précisions sur la façon dont il serait répondu aux besoins des enfants atteints du sida, compte tenu des ressources limitées.

33. La délégation de la *Côte d'Ivoire* a dit qu'il y avait une coopération vigoureuse avec l'UNICEF aux niveaux local et régional et que l'enseignement pour tous et la protection de l'enfant étaient deux des priorités les plus élevées du Gouvernement, lequel avait d'ailleurs récemment créé un nouveau ministère chargé de la lutte contre le VIH/sida dont la réduction de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant était un aspect important. Une vaste consultation nationale sur la santé était prévue pour 2002. Une autre délégation a dit que la démarche proposée dans le programme de pays était similaire à celle retenue dans son propre pays, qui mettait l'accent sur la réduction de la pauvreté et des disparités, même s'il y avait lieu de renforcer les mécanismes de collaboration stratégique. L'orateur souhaitait avoir plus de précisions sur la riposte transfrontière à la traite d'enfants, se félicitant de l'initiative prise par l'UNICEF dans ce domaine. D'autres délégations ont dit que la pauvreté était à la base de la plupart des problèmes auxquels se heurtait le pays et que l'environnement financier actuel était directement lié aux perspectives de gouvernance. Un orateur a demandé quels étaient les effets de la pauvreté et de la programmation au niveau des communautés sur les possibilités qu'avaient les familles d'agir sur des pratiques traditionnelles telles que les mutilations génitales féminines (MGF).

34. Répondant aux observations faites sur l'environnement familial dans le contexte d'une pauvreté croissante et des possibilités des familles d'exercer une

influence sur les décisions à ce niveau, la Directrice régionale a déclaré que ce domaine nécessitait d'être mieux étudié, mais que dans le futur immédiat l'UNICEF appuiera les efforts entrepris pour renforcer le rôle des familles et des collectivités dans le cadre de ses stratégies de réduction de la pauvreté. Elle a confirmé que les mutilations génitales féminines continuaient de représenter un problème majeur dans plusieurs pays de la région. Bien que certains pays aient entrepris des activités de plaidoyer à différents niveaux ainsi que d'éducation communautaire, le changement dans ce domaine ne sera pas rapide.

35. S'agissant de la note de pays sur la *Guinée-Bissau*, une délégation a demandé si la planification en faveur de l'amélioration des droits des enfants mentionnée au paragraphe 10 de la note porterait également sur l'éducation, vu les faibles qualifications des enseignants formés et le nombre restreint de classes au sein des écoles rurales. Des intervenants ont également posé des questions sur la baisse de la couverture vaccinale des enfants et se sont demandé s'il n'était pas nécessaire de renforcer les programmes de vaccination si l'on voulait éradiquer la polio. Diverses délégations ont exprimé leur préoccupation devant la réduction des dépenses gouvernementales en faveur des enfants et des ressources humaines. Une autre délégation a estimé que l'analyse de la situation des enfants et des femmes n'était pas réaliste, tout en se félicitant des mesures positives prises dans la période d'après conflit au regard de la polio, de la vaccination et du paludisme.

36. Un intervenant a demandé pourquoi l'Initiative de Bamako n'avait pas été mentionnée dans la note de pays vu les défis auxquels étaient confrontés les services de base. La même délégation a demandé ce que l'UNICEF faisait pour appuyer les activités de démobilisation tout en relevant que l'UNICEF « avait manqué le coche » à l'issue du conflit, citant l'existence de ressources laissées inutilisées par l'UNICEF. L'orateur s'est également enquis de la collaboration et de la coordination de l'UNICEF avec le Ministère de la santé et ses autres partenaires dans le domaine de la lutte contre le VIH/sida. Il a également déclaré que le projet d'éducation et de développement communautaires avait mis au point une méthodologie participative appropriée qui devrait être prise en compte par le programme d'éducation. Une autre délégation a souhaité savoir si l'UNICEF serait partie prenante dans la démobilisation des enfants soldats et comment le Fonds envisageait son rôle en matière d'éducation pour la paix.

37. La Directrice régionale a répondu que l'UNICEF poursuivait une double approche en Guinée-Bissau, axée à la fois sur la situation de l'après-conflit et sur le développement à long terme. Elle a déclaré qu'il n'avait sans doute pas été fait mention de l'Initiative de Bamako parce cette dernière avait été pleinement intégrée dans les services de santé de la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, mais qu'un lien plus précis pouvait être établi. L'UNICEF renforcera ses activités dans le domaine de la vaccination comme élément du processus de paix. À cet égard, un mémorandum d'accord avait été conclu avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS). L'UNICEF avait également signé récemment un mémorandum d'accord avec l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture dans le domaine de l'éducation, et des efforts étaient en cours pour tenter d'identifier des enseignants et établir leurs besoins en matière de formation. Avec une série d'autres partenaires, l'UNICEF appuiera les activités éducatives comme partie intégrante du processus de paix dans le pays.

38. La délégation de pays du *Mali* a indiqué que l'élaboration de l'analyse de la situation fondée sur les cycles de vie préalablement à l'identification des stratégies et à l'élaboration du programme de pays était une démarche appropriée aux besoins des enfants et des femmes du Mali. Les défis permanents concernent l'éducation, la pauvreté et la santé, notamment les taux élevés de mortalité des enfants ainsi que la mortalité maternelle. Le Gouvernement avait l'intention de rendre obligatoires neuf années d'enseignement primaire; en outre, les activités de protection de l'enfance accorderont une attention toute particulière aux besoins des filles. Le Mali avait signé ou ratifié de nombreux protocoles internationaux relatifs au travail des enfants, notamment sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et sur la définition de travaux dangereux. Des délégations ont souligné que le programme de pays proposé était axé sur les besoins non satisfaits des enfants et des femmes, notamment la réduction des taux de mortalité maternelle et infantile (TMI). Un orateur a indiqué que la planification familiale devait constituer un élément de la réponse programmatique face au taux élevé de mortalité maternelle. Selon une autre délégation, l'accent qui avait été mis sur l'éducation, la santé et les droits de l'enfant était approprié, mais la direction de la mise en oeuvre du programme devait être confiée aux autorités nationales.

39. Une délégation a fait remarquer que les stratégies proposées dans la note de pays méritaient d'être encore approfondies et que la note de pays fournissait peu de détails sur les domaines que l'UNICEF avait l'intention d'appuyer. Les groupes cibles n'étaient pas clairement identifiés et le rôle de l'UNICEF devait être mieux précisé. L'UNICEF devrait jouer un rôle directeur au niveau national en matière de politiques sanitaires ainsi qu'au niveau sous-régional. Un intervenant a mentionné que les indicateurs de programmes devaient encore être harmonisés. Une autre délégation a estimé que la note ne reflétait pas de manière adéquate la collaboration avec le programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et que les stratégies proposées n'attachaient pas l'importance voulue aux autres mécanismes de collaboration tels que les programmes d'investissements sectoriels et les approches sectorielles. En ce sens, les stratégies du programme n'étaient pas aussi novatrices qu'elles pourraient l'être. Un autre orateur a demandé comment l'UNICEF comptait établir un équilibre entre, d'une part, la nécessité du recyclage permanent des enseignants et celle d'établir des écoles de qualité et comment cet équilibre serait réalisé.

40. La Directrice régionale a répondu que l'UNICEF travaillait avec le Gouvernement du Mali en collaboration avec une large gamme de partenaires, y compris des instances multilatérales et bilatérales, des organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile. La réforme sectorielle constituait un élément fondamental des programmes d'investissements sectoriels et de l'approche sectorielle. L'UNICEF prenait une part très active dans ce processus. S'agissant du financement du VIH/sida, elle a indiqué qu'il ne s'agissait pas seulement d'un problème de santé, mais d'un défi posé à tous les secteurs de la société. Selon leur disponibilité et selon que de besoin, il sera fait appel à des fonds provenant d'autres volets du programme, en plus du financement de l'ONUSIDA et d'autres partenaires. L'UNICEF collaborait déjà avec un grand nombre de partenaires dans toute la région en matière de protection et de soins en faveur des orphelins du VIH/sida ainsi que des enfants affectés par cette maladie. L'UNICEF collaborait également avec une instance d'aide bilatérale en vue d'identifier et de perfectionner les stratégies visant à répondre aux besoins des orphelins du sida.

41. S'agissant de la note de pays sur la *Mauritanie*, des délégations se sont félicitées des stratégies proposées pour réaliser l'égalité entre les sexes et appuyer l'éducation des filles. Plusieurs intervenants ont souligné que les stratégies proposées dans la note de pays étaient conformes à celles de leurs programmes de développement dans le cadre de leur aide bilatérale.

Amériques et Caraïbes

42. Le Conseil d'administration était saisi des notes de pays sur la Bolivie et sur le programme multipays des Caraïbes orientales (E/ICEF/2002/P/L.8 et E/ICEF/2002/P/L.9) qui ont été présentées par le Directeur régional pour les Amériques et les Caraïbes. Il a relevé que la note de pays sur la Bolivie avait été élaborée en harmonie avec les documents stratégiques de réduction de la pauvreté et le processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et qu'elle était axée, de ce fait, sur l'appui aux secteurs sociaux et sur la réduction des inégalités, notamment leur impact sur les populations autochtones. Toutes les priorités du plan stratégique à moyen terme s'appliquaient à la Bolivie et avaient été intégrées au nouveau programme. S'agissant de la note de pays sur le programme multipays des Caraïbes orientales, ses deux priorités principales étaient le développement du jeune enfant et la prévention du VIH/sida. Le Directeur régional a également informé le Conseil de la récente inauguration de la Maison des Nations Unies à la Barbade tout en exprimant ses remerciements au Gouvernement de la Barbade pour son précieux appui.

43. En ce qui concerne la note de pays sur la *Bolivie*, la délégation de pays a dit que l'analyse de situation reflétait la réalité de ce pays relativement jeune. Des efforts particuliers s'avéraient nécessaires en faveur des enfants des rues, des enfants qui travaillent, des étudiants et d'autres groupes. Le Gouvernement s'efforçait d'améliorer la situation des enfants et des jeunes par le biais de politiques relatives à la violence au foyer, aux sévices sexuels et au travail des enfants. De nombreuses délégations se sont félicitées de la note de pays et de son harmonisation avec les documents stratégiques de réduction de la pauvreté, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que les priorités organisationnelles de l'UNICEF. D'autres intervenants ont exprimé leur appui à la stratégie de renforcement des capacités, en particulier au niveau sous-national; à l'instauration de partenariat; au centrage stratégique sur les inégalités; aux modèles pilotes de développement durable et de décentralisation. Une délégation a demandé davantage de précisions sur la façon dont les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté avaient été utilisés dans l'élaboration du programme de pays.

44. Une délégation a dit que le programme santé-nutrition était doté de lignes d'action et d'objectifs spécifiques, tandis que le programme éducation était plus général car il visait à influencer la politique nationale plutôt que de mener des actions déterminées. L'orateur a demandé pourquoi il y avait une telle différence de conception stratégique. Le Directeur régional a indiqué que le programme de pays avait pour objectif de réduire la dispersion géographique du programme de développement intégré au niveau local. Il demanderait au bureau de pays d'apporter des réponses plus précises aux autres questions.

45. Des délégations ont posé plusieurs questions à propos du programme d'éducation, notamment sur la façon dont l'UNICEF envisageait d'aider les enfants qui travaillent et les enfants ayant des besoins spéciaux, ainsi que sur son rôle dans

la réforme de l'éducation et en matière de renforcement des capacités. Le Directeur régional a souligné que le bureau de pays avait l'intention d'étudier les enseignements tirés des autres programmes de l'UNICEF pour déterminer si certains d'entre eux pouvaient être appliqués à la Bolivie. Des programmes de compensation, tels que la *bolsa escola* au Brésil (versement d'une allocation mensuelle aux familles dont les enfants ne travaillent pas mais vont à l'école), seront expérimentés en Bolivie. L'UNICEF envisageait également de former des enseignants dans le domaine de la détection précoce en vue d'identifier les enfants ayant des besoins spéciaux et de les aiguiller vers les services appropriés. Des projets de démonstration à l'échelon sous-national, en particulier dans les zones autochtones, tels que le modèle de *escuela nueva* (école nouvelle) élaboré en Colombie, devraient contribuer à l'élaboration des politiques nationales. S'agissant de la réforme de l'éducation, une délégation était d'avis que l'UNICEF semblait trouver des difficultés à se retirer des projets en vue de permettre à d'autres donateurs d'offrir un appui direct à la politique du Gouvernement en matière d'éducation. Le Directeur régional a souligné que le programme de pays était géré avec l'accord du Gouvernement, conformément à ses intérêts. L'UNICEF se retirait volontiers des programmes lorsque d'autres donateurs possédaient un avantage comparatif dans le même secteur.

46. Une délégation s'est déclarée favorable au renforcement des capacités au niveau local, estimant que le Fonds ne devrait plus être un exécutant. Répondant à une question concernant la manière dont l'accent serait mis sur les données sociales, le Directeur régional a déclaré que la Bolivie allait mettre en place le logiciel ChildInfo, un système d'information géographique créé par l'UNICEF. Une autre délégation a fait observer que le Fonds indiquait dans la note de pays comment il opérait dans un « nouveau cadre de partenariat », mais qu'il ne dirait rien des autres partenaires. Le Directeur régional a répondu qu'il s'agissait de partenariats dans un cadre organisé par le Gouvernement et les donateurs. La liste en serait trop longue mais il serait heureux d'en fournir une sur une base bilatérale. Faisant observer que le programme était dispersé, certaines délégations ont laissé entendre que de vastes activités de plaidoyer donneraient des résultats qualitatifs et difficilement mesurables. Le Directeur régional a exprimé son désaccord et donné des exemples concrets d'indicateurs tels que l'augmentation des crédits publics alloués à l'action en faveur de l'enfance et le nombre de lois et de mesures adoptées pour mettre en oeuvre le Code des enfants et des adolescents. Certains résultats peuvent être qualitatifs, mais tous les programmes du Fonds dans la région conjuguent des objectifs quantitatifs et qualitatifs, et ces deux types d'objectifs figurent dans les recommandations relatives aux programmes de pays qui seront soumises au Conseil au mois de septembre.

47. Les intervenants ont approuvé l'importance accordée à la réduction des inégalités, déclarant que la ventilation des données aiderait à définir les besoins non satisfaits des populations autochtones relativement mal desservies. Une délégation a demandé un supplément d'information sur les programmes entrepris dans les régions andine et amazonienne. Le Directeur régional a expliqué que l'une des principales stratégies de réduction des inégalités serait mise en oeuvre grâce au volet bolivien des programmes sous-régionaux pour les Andes et l'Amazonie qui avaient permis à la Bolivie de mobiliser des fonds pour des programmes de zones multisectoriels axés sur les communautés les plus défavorisées. Les programmes concernaient les deux régions les plus pauvres du pays et s'attaquaient aux

problèmes de santé, d'éducation, de nutrition, ainsi que d'eau et d'assainissement en misant sur une prestation directe des services et sur le renforcement des capacités. Le nouveau programme de pays poursuivrait les mêmes activités mais le nombre de municipalités concernées, qui est actuellement de 143, tomberait à 54 pour arriver à une meilleure gestion. Estimant lui aussi qu'il fallait des données ventilées, le Directeur régional a indiqué qu'une nouvelle enquête par grappes à indicateurs multiples aurait lieu entre les enquêtes démographique et sanitaire, ce qui permettrait de disposer de données à jour et ventilées.

48. Faisant observer que, dans la note de pays, les projets en faveur du développement du jeune enfant étaient classés dans le secteur de l'éducation, une délégation y a vu un malentendu, étant donné que le développement du jeune enfant devait aussi comprendre les éléments santé et nutrition dans le cadre du programme de vaccination universelle des enfants et de renforcement des soins de santé primaires. L'UNICEF devait continuer d'accorder la priorité à la réduction des taux de mortalité infantile, ce que favoriserait la poursuite de l'action en faveur de la décentralisation. Le Directeur régional a déclaré que l'UNICEF avait lui aussi le souci de veiller à l'intégration du développement du jeune enfant. Cette notion était nouvelle dans le programme, comme dans bien d'autres, et elle n'était pas encore pleinement acceptée ni comprise par les partenaires nationaux. Le pays ne voulait pas promettre trop, mais une intégration accrue était possible à l'intérieur de certains secteurs tels que la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) plutôt qu'entre les secteurs, ce qui était l'objectif de la priorité donnée à l'intégration du développement du jeune enfant.

49. Une délégation a prié instamment l'UNICEF de prendre une part plus active à la mise en place d'un réseau régional de lutte contre le paludisme, notamment en Bolivie, au Brésil et au Pérou, en accordant une attention particulière à l'initiative amazonienne de lutte contre cette maladie de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID). Le Directeur régional a annoncé la tenue, à Quito, les 29 et 30 janvier, d'une réunion du personnel des bureaux de l'UNICEF dans les pays concernés en vue de planifier les programmes des zones andine et amazonienne, qui seraient présentés à la session de septembre du Conseil d'administration pour renouvellement. Il était manifestement utile d'identifier des programmes pouvant être mis en oeuvre par plusieurs pays à la fois, et la lutte contre le paludisme pourrait être un domaine intéressant.

50. Tout en saluant la lutte menée inlassablement contre le VIH/sida, une autre délégation a déclaré que les recommandations finales relatives aux programmes de pays devraient donner plus de précisions sur les partenariats avec les donateurs, les organismes techniques et les programmes bilatéraux et fournir des détails sur l'assistance pédagogique ainsi que sur les mesures visant à prévenir la transmission mère-enfant du VIH. Le Directeur régional a indiqué que le Fonds avait l'intention de mettre l'accent sur la prévention de ce mode de transmission, ainsi que sur l'éducation et le conseil. L'UNICEF avait intégré son action à celle des autres partenaires et était un membre actif de tous les groupes thématiques des équipes de pays des Nations Unies chargés de la lutte contre le VIH/sida et de tous les plans nationaux.

51. Les délégations ont approuvé l'accent mis sur le développement du jeune enfant et sur la prévention du VIH/sida dans la note de pays sur le *programme multipays des Caraïbes orientales*. Un intervenant a salué l'approche à deux

niveaux des interventions, régional et national, qui tient compte de la réalité dans les différents pays, et il a demandé des exemples concrets de son succès. Le Directeur régional a fait part de bons résultats dans les domaines du développement du jeune enfant et de la prévention du VIH/sida, obtenus en identifiant d'abord des thèmes traditionnellement communs puis en établissant une coopération horizontale avec des partenaires tels que l'Université des Indes occidentales afin de créer une base de connaissances communes, de généraliser les expériences réussies et d'en élargir la portée. La Communauté des Caraïbes a contribué très efficacement au partage des ressources communes dans la région.

52. La délégation de la République de Trinité-et-Tobago, l'un des pays concernés par le programme, a indiqué que son gouvernement avait pris un certain nombre de mesures en faveur des enfants, notamment en promulguant une législation sur l'égalité des chances interdisant la discrimination dans les domaines de l'emploi, de l'accès aux biens et aux services et de l'enseignement primaire pour tous. Elle a souligné l'importance que son gouvernement accordait à la gratuité de l'enseignement secondaire, à des programmes scolaires tenant compte des sexes et à un plan d'action visant à lutter contre les problèmes de la prostitution des enfants, de la pédo-pornographie et de la vente d'enfants. Rappelant plusieurs des initiatives prises par le gouvernement pour que toutes les naissances soient enregistrées, elle a demandé pourquoi la Trinité-et-Tobago était citée parmi les trois pays où des mesures supplémentaires devaient être prises en matière d'enregistrement des naissances. Le Directeur régional a expliqué que l'enregistrement de toutes les naissances était une priorité importante pour l'UNICEF dans toutes les Caraïbes orientales. Il n'existait à ce jour aucun critère commun dans le système des Nations Unies pour définir de faibles taux d'enregistrement des naissances.

53. Une autre délégation a déclaré qu'étant donné les problèmes économiques et l'insuffisance des capacités nationales dans la région des Caraïbes, de bons indicateurs, pour la mortalité infantile par exemple, ne devaient pas susciter un optimisme excessif. La médiocrité des résultats scolaires des garçons lui paraissait préoccupante. Le Directeur régional a affirmé que le Fonds était préoccupé lui aussi par la discrimination à rebours à l'encontre des garçons, qui entraînait une augmentation du taux des abandons scolaires et des redoublements. Un certain nombre d'intervenants ont par ailleurs souligné l'importance des mesures de lutte contre le VIH/sida, en particulier pour prévenir la transmission mère-enfant, et de la participation de l'UNICEF à diverses instances qui combattent le VIH/sida, notamment au Partenariat intercaribéens contre le VIH/sida.

54. Prenant la parole au sujet du programme pour le Suriname, un orateur s'est associé à ce qui s'était dit dans la note de pays, à savoir que les zones reculées de l'intérieur du Suriname se trouvaient dans une situation particulièrement difficile et que de nombreuses naissances n'y étaient pas enregistrées. La coopération de l'UNICEF était indispensable dans ce domaine.

Asie de l'Est et Pacifique

55. La Directrice régionale pour l'Asie de l'Est et le Pacifique a présenté les notes de pays concernant respectivement les pays insulaires du Pacifique (E/ICEF/2002/P/L.10) et la Papouasie-Nouvelle-Guinée (E/ICEF/2002/P/L.11); elle a également abordé la question de la protection des enfants contre l'exploitation

commerciale. Elle a qualifié de complexe le cadre dans lequel se déroulait le programme à l'intention des 13 pays insulaires du Pacifique, faisant observer que l'aide globale privilégierait les soins à la petite enfance et les interventions en faveur des adolescents. Plus particulièrement, une aide serait fournie au titre de la promotion des droits, de la protection des enfants, de la santé et de l'alimentation. Tous les pays bénéficieraient d'une aide sous forme d'activités de plaidoyer et de communication ainsi que de renforcement des capacités, y compris pour la planification, le suivi et l'évaluation. Trois pays prioritaires – Kiribati, Îles Salomon et Vanuatu – appartenant à la catégorie des pays les moins avancés (PMA), avaient été désignés pour recevoir un appui supplémentaire dans le cadre de programmes de zones intégrés à l'échelon national. Le déroulement du nouveau processus de programmation bénéficierait d'une collaboration renforcée avec le système des Nations Unies. La Directrice régionale a ajouté que des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement étaient en cours d'élaboration pour cinq PMA – Kiribati, Samoa, Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu.

56. La Directrice régionale a indiqué que la note de pays concernant la Papouasie-Nouvelle-Guinée avait été élaborée à un moment où le produit national brut était en chute libre et où aucune baisse du taux élevé de mortalité infantile et maternelle n'avait été enregistrée. L'UNICEF continuerait de s'employer à élaborer des modèles de prestation de services au niveau de la collectivité pouvant être transposés ailleurs, d'assurer un appui sur le plan des politiques, de créer des partenariats et de plaider en faveur d'une meilleure prise en compte des femmes et des enfants. La Directrice régionale a évoqué la décision, adoptée lors de l'examen à mi-parcours du programme existant, d'accroître le niveau général de l'appui technique du Fonds au Gouvernement dans les domaines clefs de la santé et de l'alimentation, de la protection des enfants et de l'éducation. Le nouveau programme quinquennal proposé reprenait les problèmes et les besoins recensés dans le nouveau bilan commun de pays, tandis que le mécanisme du plan-cadre, qui serait achevé à la fin de 2002, servirait à élaborer les recommandations ultérieures concernant le programme de pays.

57. Pour ce qui était de la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, la Directrice régionale s'est référée au deuxième Congrès mondial consacré à la question, organisé par le Gouvernement japonais à Yokohama en décembre 2001, et à la consultation régionale qui s'était tenue à Bangkok en octobre. Les deux réunions avaient permis de renouveler les engagements pris à l'échelle nationale pour traiter le problème. Elle a observé que depuis le Congrès de Stockholm, de nombreux efforts avaient été entrepris dans la région dans les domaines de la prévention, de la protection et de la réinsertion. Toutefois, les mesures prises étaient manifestement insuffisantes. En fait, les problèmes rencontrés étaient devenus plus complexes, et le nombre de victimes était probablement plus important qu'il ne l'était cinq ans auparavant. L'UNICEF collaborerait avec les gouvernements, les ONG et les autres partenaires du système des Nations Unies pour s'attaquer aux causes du problème en élaborant des programmes de réduction de la pauvreté, en particulier des programmes d'éducation à l'intention des filles. La Directrice régionale a rendu compte de mesures précises qui étaient mises en oeuvre dans les pays de la région. Une réforme de la législation sur la traite des enfants et les abus sexuels dont ils sont victimes avait été opérée dans plusieurs pays, mais ces délits restaient généralement passibles de sanctions plus légères que celles qui s'appliquaient au trafic de stupéfiants. Des activités de plaidoyer et l'échange de

données d'expérience allaient permettre de progresser davantage dans ces domaines, et des mesures importantes étaient également prises en matière de coopération transfrontière. La Directrice régionale a déclaré que, lors de la consultation régionale de Bangkok, la plupart des pays de la région avaient accepté d'intensifier leurs efforts en la matière. Toutefois, des ressources supplémentaires seraient nécessaires pour réaliser à grande échelle des projets pilotes de qualité.

58. Trois délégations se sont déclarées satisfaites de la présentation et des nouvelles initiatives découlant du Congrès de Yokohama.

59. Une délégation s'est dite heureuse de pouvoir examiner la note de pays concernant les *pays insulaires du Pacifique*. Représentant l'un des principaux donateurs qui portait un grand intérêt à la région, elle a déclaré que l'UNICEF était considérée comme un partenaire de développement clef. En outre, cette délégation voyait d'importantes possibilités de poursuivre une collaboration étroite dans des domaines tels que le Programme élargi de vaccination (PEV) et la prévention de la pandémie de VIH/sida. Toutefois, la note de pays ne reflétait pas l'évaluation rigoureuse requise pour l'élaboration d'un nouveau plan quinquennal. L'absence de liens clairs entre l'évaluation et les particularités du programme proposé était une autre carence. Des préoccupations ont également été exprimées quant à l'absence d'analyse des risques et au manque d'éléments d'information sur le type de consultations tenues entre l'UNICEF et les parties prenantes, y compris sur le niveau de soutien aux initiatives mises en oeuvre ou proposées.

60. Une autre délégation a relevé que les stratégies de programmation de l'UNICEF faisaient écho aux efforts qu'elle déployait dans les pays insulaires du Pacifique, citant à titre d'exemple les initiatives en matière de PEV menées avec l'OMS et l'UNICEF. Elle a accueilli avec satisfaction l'importance accordée à la défense des droits, soulignant le rôle joué par divers donateurs, qui étaient d'ardents défenseurs des droits des enfants. La délégation a préconisé un suivi des recommandations du Congrès de Yokohama.

61. Répondant aux observations formulées au sujet de la note de pays concernant les pays insulaires du Pacifique, la Directrice régionale a reconnu qu'il importait d'établir une évaluation rigoureuse avant d'élaborer un nouveau plan quinquennal. Elle a toutefois expliqué que l'UNICEF ne procédait pas toujours à une évaluation en règle et que ce travail pouvait prendre diverses formes, par exemple celle d'un examen de fin de programme tels ceux qui avaient été présentés au Conseil d'administration en juin dernier pour la Chine et le Myanmar. Elle a répété que la note de pays était établie sur la base d'un examen interne approfondi et de consultations avec tous les partenaires, en tirant parti des enseignements tirés de l'examen à mi-parcours, d'une nouvelle analyse ultérieure de situation et d'un document de stratégie, ainsi que de réunions sur la stratégie, auxquelles participaient les 13 gouvernements partenaires, les donateurs et d'autres parties prenantes. Consécutivement à ces réunions, d'autres consultations s'étaient tenues à Bangkok, auxquelles ses collègues du Bureau régional et le Chef de la Section d'évaluation à New York avaient apporté leur contribution. La Directrice régionale a reconnu qu'il était toujours possible de faire mieux et que l'UNICEF pourrait certainement profiter d'un dialogue renforcé et d'une coordination accrue avec ses partenaires qui, pour certains, bénéficiaient d'une solide expérience de la programmation dans la région du Pacifique. Elle a évoqué la participation du bureau de pays à l'établissement de cinq bilans communs de pays et plans-cadres dans le

Pacifique qui, en principe, devraient servir à la mise au point des recommandations relatives aux programmes de pays. La Directrice régionale souhaitait pouvoir discuter, au niveau bilatéral, de la faisabilité d'un examen approprié. Elle a signalé que les activités de collecte, d'analyse, de contrôle et d'évaluation des données n'étaient pas satisfaisantes dans les pays insulaires du Pacifique, ainsi que le montraient les rapports de fin de décennie, mais elle a donné aux délégations l'assurance que le Bureau régional collaborerait avec le bureau de pays pour remédier à ces carences. La question serait également traitée au moyen du mécanisme des bilans communs de pays et des plans-cadres existants. De manière générale, le Bureau régional s'employait à renforcer sa capacité d'améliorer et de systématiser ses activités de suivi et d'évaluation. La Directrice régionale a signalé qu'elle ferait un rapport plus détaillé sur la situation à la session annuelle du Conseil d'administration, en juin 2002.

62. Un intervenant a accueilli avec satisfaction la présence de l'UNICEF en *Papouasie-Nouvelle-Guinée*, se disant toutefois préoccupé par ses résultats au titre de la mise en oeuvre. Il a recommandé le renforcement de la coordination avec le système des Nations Unies élargi, ainsi qu'avec d'autres donateurs et les ONG, ajoutant qu'il serait essentiel d'améliorer le financement des activités et de privilégier davantage la coordination pour garantir le succès du programme futur. Il s'est réjoui que la question de l'éducation des filles soit considérée comme aspect essentiel de la stratégie de l'UNICEF, constatant toutefois que le progrès des activités entreprises par le Fonds à ce titre avait été entravé par la pénurie de ressources humaines et financières. Il fallait absolument doter ce programme des fonds requis et mettre au point les cadres voulus pour l'établissement de rapports et le suivi. Dans le secteur de la santé, le même intervenant a appuyé résolument l'assistance apportée par l'UNICEF aux programmes de lutte contre le VIH/sida élaborés par les ONG. Il a toutefois conseillé de ne pas mettre à trop dure épreuve les capacités du Conseil national du sida et de veiller à apporter l'appui voulu dans des domaines tels que la gestion financière. Cet intervenant a également évoqué des questions relatives à la transmission mère-enfant de la maladie et a exhorté le Fonds à faire le bilan des enseignements tirés de ces activités dans le cadre de son travail de planification. L'action de l'UNICEF dans le domaine de la protection de l'enfance et de la justice pour mineurs, en particulier à Bougainville, était un motif de satisfaction. Il serait bon de reconnaître le soutien considérable apporté par la Banque asiatique de développement (BAsD) et par la Banque mondiale à la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de procéder à des consultations et à une coordination appropriées avec ces organes dans le cadre d'une planification élargie des activités de développement des Nations Unies.

63. Une autre délégation a accueilli avec satisfaction l'analyse détaillée qui était faite de la situation des femmes et des enfants en Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi que la stratégie clairement énoncée en vue d'une coopération future. Elle a relevé qu'il était urgent, au stade de développement auquel le pays se trouvait actuellement, d'adopter des stratégies pour la poursuite du programme. La même délégation a observé que la note de pays illustrait bien la manière dont il fallait tenir compte du plan stratégique à moyen terme dans ce type de document. Enfin, elle a signalé que la note de pays ne décrivait pas en détail la manière dont il était prévu de doter le pays des capacités nécessaires à la mise en oeuvre des programmes proposés. Si la transformation du bureau de l'UNICEF en Papouasie-Nouvelle-Guinée en un bureau de pays à part entière était une avancée considérable, il fallait

aussi améliorer la capacité du Gouvernement de travailler dans le cadre du programme de pays.

64. S'agissant du renforcement de l'application du programme en Papouasie-Nouvelle-Guinée, la Directrice régionale a indiqué que trois nouveaux postes avaient été créés dans le bureau de pays dans les domaines de l'alimentation, de l'éducation et de la protection de l'enfance, pour aider les partenaires gouvernementaux à mettre en oeuvre les activités correspondantes. Les trois nouveaux postes contribueraient également à accroître la coopération et l'interaction avec des partenaires tels que la BASD et la Banque mondiale. Au chapitre de l'éducation des filles, elle a signalé qu'un nouveau spécialiste de l'éducation avait été nommé. Le bureau régional disposait d'une solide équipe spécialisée dans la lutte contre le VIH/sida, qui aiderait le bureau de pays à renforcer le soutien apporté par l'UNICEF à la prévention et au traitement du VIH/sida dans le pays. Elle a déclaré que l'expérience acquise dans la région en matière de transmission mère-enfant serait appliquée au programme de pays, ajoutant que le Fonds avait déjà aidé des fonctionnaires du Gouvernement à se rendre en Thaïlande pour tirer parti de l'expérience de ce pays. Concernant Bougainville, les questions relatives à l'enfance avaient été jusqu'ici négligées et il fallait accroître le soutien apporté non seulement dans les domaines de la protection de l'enfance et de la délinquance juvénile, mais aussi dans ceux de la santé, de l'encadrement psychosocial, de la nutrition et de l'éducation. Ces questions seraient intégrées dans les recommandations concernant le programme de pays. Un programme de transition sur deux ans était en cours d'élaboration.

Asie du Sud

65. Le Directeur régional adjoint pour l'Asie du Sud a présenté les notes de pays établies pour l'Inde et les Maldives (E/ICEF/2002/P/L.12 et E/ICEF/2002/P/L.13, respectivement). La présentation de la note de pays de l'Inde a été rehaussée par la présence de M. R. V. Vaidyanatha Ayyar, Secrétaire du Département pour le développement de la femme et de l'enfant du Gouvernement indien et de la représentante de l'UNICEF en Inde. Le Directeur régional adjoint a souligné que les deux notes de pays avaient été établies en étroite coopération avec les homologues gouvernementaux et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec des bailleurs de fonds et des organismes des Nations Unies.

66. La note de pays établie pour l'Inde faisait apparaître la diversité des problèmes et de potentialités qui étaient en jeu dans un pays comme l'Inde, dont l'économie présentait un taux de croissance parmi les plus rapides du monde et qui avait la plus forte population enfantine du monde. Les progrès enregistrés s'accompagnaient toutefois de problèmes considérables – taux de mortalité infantile inchangé et taux de mortalité maternelle toujours élevé, multiplicité des cas de VIH/sida, inégalités entre hommes et femmes et catastrophes naturelles. La nouvelle approche adoptée pour le programme de pays visait à perfectionner les stratégies qui s'étaient révélées efficaces et à promouvoir leur renforcement au moyen de partenariats. Le programme suivant serait axé sur la survie et le bien-être des enfants âgés de moins de 3 ans; sur l'augmentation du taux de scolarisation et l'amélioration de la qualité de l'enseignement de base; et sur la protection et l'autonomisation des adolescents.

67. Le Directeur régional adjoint a indiqué que le programme en cours d'élaboration pour les Maldives tenait compte du fait que les trois quarts de la

population du pays étaient jeunes. Les progrès enregistrés en matière de santé et de survie des enfants étaient remis en cause. Le passage de l'économie de la pêche à l'industrie du tourisme avait eu pour effet de marginaliser des populations qui jusque-là vivaient du produit de leur pêche, et avait également rendu le pays plus vulnérable du fait de la mondialisation. Le programme de pays abordait également les problèmes liés à l'éparpillement de la population et à l'absence de données ventilées. Le programme proposé portait expressément sur les cinq domaines suivants : éducation, nutrition et amélioration des soins dispensés, développement du jeune enfant, protection de l'enfant et perfectionnement de la collecte des données. L'intervenant a signalé une erreur typographique qui s'était glissée dans la note de pays sur les Maldives : le produit intérieur brut indiqué, soit 6 720 dollars, était en fait, selon les estimations, inférieur à 3 000 dollars.

68. Le Directeur régional adjoint a par ailleurs informé le Conseil que l'UNICEF lui présenterait en septembre sa recommandation concernant le programme de pays sur trois ans (2002-2004) pour l'Afghanistan. Il a aussi indiqué que l'UNICEF travaillerait en étroite coopération avec le secrétariat de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR) pour la mise en oeuvre de la Convention de l'ASACR sur la prévention et l'élimination de la traite des femmes et des enfants aux fins de la prostitution et de la Convention de l'ASACR relative au dispositif régional de promotion du bien-être de l'enfant en Asie du Sud.

69. Commentant la note de pays relative à *l'Inde*, plusieurs délégations ont salué la manière dont elle avait été élaborée, se félicitant de l'ampleur des consultations qui avaient été menées auprès des parties prenantes, y compris des enfants dans certains cas, en sus des homologues gouvernementaux, des donateurs bilatéraux et des organisations non gouvernementales; elles ont exprimé l'espoir que l'élaboration du programme donnerait lieu à des consultations tout aussi poussées. Plusieurs initiatives importantes mentionnées dans la note – stratégie de sensibilisation et de communication, promotion de l'égalité des sexes et création d'un milieu favorable au maintien des acquis antérieurs et à la réalisation des droits de l'homme, notamment – ont été saluées. Les stratégies de renforcement des capacités d'intervention des familles et des collectivités ont également reçu un accueil favorable. Une délégation a fait observer qu'il importait de procéder à une évaluation de ces initiatives qui avaient permis de renforcer la décentralisation, afin qu'il puisse en être tenu compte dans le nouveau programme de pays.

70. La représentante de l'UNICEF a répondu en soulignant le caractère participatif du processus de planification et d'élaboration qui avait présidé à la mise au point du programme de pays. Elle a également indiqué que le nouveau programme de pays avait pour but d'intensifier la synergie des stratégies et des idées maîtresses qui demeuraient valables, et qu'il tenait compte des réformes nationales en cours, dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement. À cet égard, l'atout de l'UNICEF résidait dans l'action qu'il menait à tous les niveaux et qui tendait à faire évoluer les comportements, à améliorer la qualité des services excentrés et les possibilités d'accès à ces services, ainsi qu'à instaurer des relations entre la communauté, les prestataires de services et les autres partenaires et à faciliter de telles relations. Le rôle de l'UNICEF consistait à mobiliser un nombre suffisant de partenaires susceptibles d'aider le Gouvernement à augmenter la part d'innovations. Le Fonds devait par ailleurs continuer de chercher à régler les problèmes des enfants âgés de moins de 3 ans dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'approvisionnement en eau et de

l'assainissement. Le plan général d'opérations donnerait davantage d'indications sur les responsabilités particulières du Gouvernement. En matière d'équité de traitement des hommes et des femmes, l'UNICEF était en train d'effectuer un audit du respect du principe d'égalité des sexes dans le secteur de l'enseignement, dont les résultats permettraient de moduler les interventions sur ce point dans tous les secteurs.

71. Une délégation a demandé des précisions sur les divergences entre les priorités régionales et les priorités du plan stratégique à moyen terme. Le Directeur régional adjoint a répondu que l'équipe de gestion régionale avait cité l'approvisionnement en eau et l'assainissement ainsi que la réduction du taux de mortalité maternelle comme priorités supplémentaires pour la région. En pratique, toutefois, ces priorités régionales prenaient une dimension différente selon les priorités propres à chaque pays.

72. Certaines délégations, estimant que l'on ne faisait pas assez pour lutter contre la malnutrition, ont exprimé leur préoccupation à ce sujet et prié l'UNICEF de se pencher sur cette question en la prenant à un stade très précoce, et de s'intéresser notamment à l'anémie du nouveau-né. Dans le domaine de la nutrition, la représentante de l'UNICEF a dit que le nouveau programme de pays serait axé sur les enfants âgés de moins de 3 ans, mais qu'il se préoccuperait également de l'insuffisance pondérale à la naissance, des soins prénatals et de l'anémie de la femme enceinte et de l'adolescente.

73. Plusieurs délégations ont salué le rôle que jouait l'UNICEF dans divers secteurs, en particulier dans ceux de l'éducation et des situations d'urgence. Une délégation s'est félicitée du fait que l'on avait reconnu la nécessité de toujours faire une place à la préparation aux situations d'urgence et à l'intervention d'urgence. Une autre délégation a fait observer qu'il faudrait consigner de façon plus claire dans la note de pays les éléments de l'intervention d'urgence, notamment les considérations budgétaires, les liens existant entre stratégie d'urgence et priorités du plan stratégique à moyen terme, et le rôle de l'UNICEF dans la phase de préparation.

74. En ce qui concernait l'intégration des situations d'urgence dans le programme de pays et leur prise en compte dans le budget y relatif, la représentante de l'UNICEF a fait observer combien il était difficile de prendre la mesure de l'ampleur d'une situation d'urgence pour évaluer à l'avance les ressources qu'il faudra inscrire dans le budget ordinaire. Le budget présenté couvrait, toutefois, certaines composantes de la préparation aux situations d'urgence pour chaque secteur, et l'on avait également inscrit un crédit pour l'intervention d'urgence.

75. En matière de partenariats, on a fait observer que si la stratégie du programme de pays tenait bien compte de la diversité des partenaires de sa mise en oeuvre, la note de pays ne faisait pas ressortir le rôle de l'administration centrale et celui des administrations locales. Une délégation a dit être consciente de l'étroite coopération qui avait existé entre l'UNICEF et le Gouvernement indien dans la mise en oeuvre des objectifs du programme, mais a estimé qu'il fallait s'employer davantage à améliorer la gestion axée sur les résultats. Il a été demandé à l'UNICEF d'inclure dans la note de pays la liste de tous les partenaires pour chaque secteur.

76. Pour ce qui avait trait à la gestion axée sur les résultats, la représentante de l'UNICEF a reconnu qu'il y avait des progrès à faire. Un cadre logique avait été intégré dans plusieurs programmes, et il était possible de développer la

collaboration avec les partenaires, d'en tirer des enseignements et d'y apporter des améliorations, notamment en s'appuyant sur l'expérience. Elle a cité les résultats ci-après, obtenus en coopération avec un grand nombre de partenaires et attribuables au programme de pays : l'éradication de la poliomyélite, à laquelle l'UNICEF avait oeuvré en collaboration avec l'OMS, qui s'était traduite par une baisse spectaculaire de l'incidence de la maladie et la diminution du nombre de districts où elle sévissait encore; les progrès enregistrés dans la lutte contre la malnutrition, la protection qui était assurée jusque-là aux enfants âgés de 3 à 6 ans allait dorénavant englober les enfants âgés de moins de 3 ans, ce qui donnerait de meilleurs résultats; l'augmentation de l'apport en vitamine A; le développement des installations sanitaires dans les écoles des différents États; et le succès des initiatives visant à atténuer les effets de la sécheresse et à protéger de ce fléau, avec la participation des communautés concernées. Dernièrement enfin, lors du tremblement de terre du Gujarat, l'UNICEF, avec le soutien de nombreux bailleurs de fonds, avait aidé le Gouvernement à assurer la reprise des cours dans toutes les écoles primaires quatre mois après la catastrophe.

77. Plusieurs délégations estimaient qu'il fallait s'attaquer plus énergiquement aux problèmes particuliers qui touchaient la population adolescente en augmentation. Par ailleurs, on a fait observer que la note de pays ne faisait aucunement mention des droits des enfants handicapés, et l'on a demandé ce qui était fait à ce sujet. La représentante de l'UNICEF a répondu que des mesures avaient été prises pour permettre aux enfants handicapés d'avoir accès aux bâtiments scolaires nouvellement construits dans la région sinistrée du Gujarat.

78. La décentralisation et la réforme du système de santé et d'autres secteurs ont été citées comme étant des tâches importantes. Tout en saluant les nouvelles orientations retenues dans les programmes en matière de santé, une délégation a dit que des efforts accrus s'imposaient dans la lutte contre les maladies infantiles comme la diarrhée. Un autre intervenant a demandé que l'UNICEF intensifie son action en faveur des soins obstétricaux. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité d'améliorer la couverture vaccinale d'ensemble et ont demandé à l'UNICEF de fournir des informations complémentaires sur ce qu'il était prévu de faire dans le cadre du Programme élargi de vaccination, notamment pour l'éradication de la poliomyélite. On a fait observer par ailleurs qu'il faudrait redoubler d'efforts pour renforcer les capacités, transmettre les connaissances aux partenaires et expliquer ce qu'étaient le rôle et la fonction du Ministère indien de la santé dans le cadre des programmes de l'UNICEF.

79. Sur la question de la coopération dans le secteur de la santé et de la survie des enfants, la représentante de l'UNICEF a déclaré que, selon de récentes études, il était nécessaire d'intervenir dans tous les secteurs pour assurer la réalisation des objectifs définis pour les trois catégories d'âge ciblées, à savoir les enfants âgés de moins de 3 ans, les enfants d'âge scolaire et les adolescents. La solution à un problème de santé se trouvait, bien souvent, dans un secteur autre que celui de la santé et devait être recherchée, par exemple, dans l'approvisionnement en eau ou l'assainissement. Les taux de diarrhée et d'infections des voies respiratoires supérieures étaient anormalement élevés, et étaient à l'origine de 17 % des décès d'enfants. Des efforts étaient consacrés à ce problème dans le cadre de la composante prise en charge intégrée des maladies de l'enfant de la réforme nationale du secteur de la santé. En ce qui concernait la vaccination et l'éradication de la poliomyélite, on reconnaissait que pour éradiquer la poliomyélite, il fallait

engager davantage de fonds et augmenter le taux de vaccination systématique; le Gouvernement en avait d'ailleurs fait sa toute première priorité dans le domaine de la santé. À l'échelon local, l'UNICEF aidait à relever le taux de vaccination systématique grâce à sa stratégie visant à étendre les activités aux districts voisins, appliquée dans 50 districts du pays.

80. Selon une délégation, la prévention du VIH/sida méritait de retenir davantage l'attention; une autre estimant que les objectifs définis en la matière étaient plutôt ambitieux, a demandé que soient fournies davantage d'informations sur les activités précises menées dans ce domaine par l'UNICEF et chacun de ses partenaires.

81. À propos du VIH/sida, la représentante de l'UNICEF a précisé que le rôle du Fonds avait été défini dans le cadre du groupe thématique de l'ONUSIDA, dont la portée avait été élargie pour inclure les donateurs et les organismes bilatéraux qui aidaient le Gouvernement à formuler des stratégies et des politiques. L'UNICEF avait l'intention de réagir à l'épidémie avec audace et à grande échelle. Il avait une utilité propre en matière de prévention de la transmission mère-enfant et, conjointement avec le FNUAP, dans les domaines de la préparation à la vie active, en particulier pour les adolescents scolarisés, de la mobilisation et de la communication. Il veillait à l'application de ces stratégies dans 11 centres de recherche médicale et services de santé. Le Gouvernement pilotait la lutte contre le VIH/sida tandis que l'UNICEF et les autres partenaires de l'ONUSIDA apportaient leur appui à cette lutte.

82. Une délégation a dit craindre que l'UNICEF ne soit en train de se disperser dans de trop nombreux domaines d'activité et a demandé un complément d'information sur son utilité propre dans ces divers domaines.

83. La représentante de l'UNICEF a fait remarquer que les neuf domaines d'activité évoqués dans la note de pays étaient regroupés autour des trois groupes d'âge mentionnés au paragraphe 79 ci-dessus. Elle a souligné que les activités des organismes des Nations Unies se complétaient de façon synergique au sein du système; à titre d'exemple, pour la préparation aux situations d'urgence, les responsabilités de chaque organisme avaient été clairement définies et, en l'occurrence, l'UNICEF était responsable des composantes éducation, santé, protection psychosociale et protection de l'enfant.

84. La note de pays concernant les Maldives n'a fait l'objet d'aucune observation.

85. Le Secrétaire du Département pour le développement de la femme et de l'enfant a noté que les observations formulées par la représentante de l'UNICEF avaient mis en évidence les étroites relations de travail qui existaient entre le Gouvernement indien et le Fonds. La note de pays avait mis l'accent sur les changements en cours dans la politique sociale relative aux femmes et aux enfants, question dont l'Inde s'occupait dans le cadre d'amendements constitutionnels et des réformes inscrites dans son plan décennal. Une commission nationale était chargée de ce qui avait trait aux besoins des enfants et, de leur côté, la Cour suprême et la Commission des droits de l'homme étudiaient sérieusement la question des droits des enfants. Le Gouvernement indien avait une conscience aiguë des difficultés énumérées dans la note relative à l'Inde et a donné l'assurance que leurs causes seraient traitées dans son plan de développement.

86. Le Secrétaire a souligné en particulier que le Gouvernement avait l'entière maîtrise de la stratégie du programme de pays formulée à l'issue de consultations

approfondies. Il a par ailleurs fait remarquer qu'il était difficile d'examiner la question de la gestion axée sur les résultats sans tenir compte de son contexte. En ce qui concernait les réformes du secteur sanitaire, il était indispensable d'améliorer l'efficacité du système national de santé. Il importait en particulier d'adopter le savoir-faire autochtone dans la mesure où il complétait les pratiques sanitaires modernes classiques. Il a souligné combien il était difficile de faire fonctionner un système de santé national dans un pays aussi vaste et aussi divers que l'Inde. En ce qui concernait les programmes en faveur des adolescents, il importait qu'ils s'adressent à l'ensemble des problèmes qui se posaient et ne soient pas axés uniquement sur la sensibilisation au VIH/sida.

87. Tout en accueillant avec satisfaction l'exposé de la recommandation relative à l'Afghanistan fait lors de la session du Conseil en septembre, une délégation a fait observer que dans la mesure où l'aide aux femmes et aux enfants afghans était d'une extrême importance, il aurait été préférable que cet exposé soit présenté au Conseil en juin. Le Directeur exécutif adjoint a répondu que le nouveau programme pour l'Afghanistan n'allait commencer que le 1er janvier 2003 et qu'il fallait du temps pour l'élaborer convenablement. L'UNICEF travaillait d'ores et déjà à ce programme conjointement avec l'Administration intérimaire afghane et le Représentant spécial du Secrétaire général.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

88. Le Conseil d'administration était saisi des notes de pays concernant Djibouti (E/ICEF/2002/P/L.14) et la Jordanie (E/ICEF/2002/P/L.15), qui ont été présentées par le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. Celui-ci a fait observer que parmi les nombreuses difficultés auxquelles se heurtaient les enfants de Djibouti figuraient le grave recul des taux de vaccination systématique, le faible taux de scolarisation et un taux de fréquence du VIH/sida de 12 % de l'ensemble de la population, ce qui avait de quoi susciter une vive préoccupation. Le projet de programme de coopération visait à relever le taux de scolarisation, en insistant particulièrement sur la scolarisation des filles; à mieux informer les parents sur la manière d'élever les enfants; à renforcer les moyens nationaux de lutte contre la malnutrition; à réduire la mortalité maternelle; et à aider à mettre fin aux mutilations génitales. Pour ce qui était du VIH/sida, le programme serait principalement axé sur la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant et sur la sensibilisation des jeunes au problème. En Jordanie, où l'accès aux services sociaux de base était généralement excellent, le programme de coopération se proposait d'apporter au Gouvernement une aide en matière de recherche et d'élaboration de politiques, le but étant la création d'une base de données sur les enfants ayant des besoins spéciaux et l'élaboration d'une stratégie nationale de responsabilisation et d'autonomisation des jeunes. Ce programme avait en outre pour objet de renforcer les capacités locales pour permettre la prise en compte du développement du jeune enfant dans les cinq gouvernorats ayant de faibles indicateurs socioéconomiques.

89. Pour ce qui était de la note de pays concernant *Djibouti*, les délégations ont fait observer qu'elle correspondait à des priorités nationales telles que l'éducation de base, le développement du jeune enfant et la diminution des taux d'abandon scolaire. Elles ont encouragé l'UNICEF à collaborer avec les organismes bilatéraux aux fins de la prévention du sida, étant donné notamment la contribution qu'il peut apporter en matière de prévention de la transmission mère-enfant. Elles ont par ailleurs incité le Fonds à prendre part à la réunion de donateurs sur le VIH/sida qui

devait avoir lieu prochainement. Le Directeur régional a confirmé que l'UNICEF participerait à cette réunion, qui allait avoir lieu à Djibouti, et que le Fonds insisterait sur la nécessité de sensibiliser la jeunesse au problème ainsi que sur l'importance de mettre un terme à la transmission mère-enfant, thèmes sur lesquels le programme était axé, encore que celui de la transmission mère-enfant fût actuellement plus avancé que l'autre.

90. Les délégations ont fait observer que la note de pays concernant la *Jordanie* était un document bien conçu, qui portait essentiellement sur les droits de l'enfant et la participation des enfants à la prise de décisions. Elles se sont félicitées que l'accent y ait été mis sur les enfants qui avaient besoin d'une protection spéciale et sur la situation des adolescents, ont jugé qu'il était indispensable de recueillir davantage de données statistiques sur les enfants et les femmes, et ont constaté avec satisfaction que l'approche intégrée avait pris le pas sur l'approche verticale. Certains intervenants ont fait remarquer que la place importante accordée au développement du jeune enfant, aux adolescents et à la protection s'expliquait par la situation du pays, le mandat de l'UNICEF et les priorités du plan stratégique à moyen terme. Ils ont recommandé que les normes socioculturelles soient prises en compte dans les activités en faveur des adolescents. Le Directeur régional a précisé que lui aussi pensait que l'autonomisation des adolescents et l'adoption de mesures propres à favoriser leur participation étaient des objectifs importants non seulement du programme du Fonds mais aussi de ceux des donateurs. Le programme de l'UNICEF devait être conçu avec les jeunes et non pour les jeunes. Dans cet esprit, et dans un premier temps, le Fonds avait l'intention de faire participer les jeunes à toutes les étapes de la planification, et il espérait mettre au point des mécanismes concrets tels que la participation des jeunes à l'école ainsi qu'à d'autres aspects de la vie communautaire.

91. Des délégations ont souligné que les questions relatives à l'égalité des sexes et au cycle de vie étaient également des priorités du processus bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et elles se sont félicitées de la collaboration du Fonds avec le FNUAP, l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) et d'autres partenaires. Le Directeur régional a répondu que l'équipe de pays pour la Jordanie avait essayé de mettre au point un programme intégrant la question de l'égalité des sexes et celle du cycle de vie, processus difficile qui exigeait une attention toute particulière. Le Fonds en connaissait les risques potentiels mais voulait en exploiter les avantages. Pour ce qui était du Plan-cadre, il a souligné que le programme de pays avait permis d'intégrer la question de l'égalité des sexes et, dans une certaine mesure, celle du cycle de vie, dans les travaux du Plan-cadre.

92. À propos de l'importance du renforcement des capacités, le Directeur régional a reconnu que c'était là un souci majeur, en particulier au niveau des gouvernorats. L'objectif de l'UNICEF était de doter ces derniers de capacités importantes en matière de communication qui leur permettent d'englober à des fins d'éducation et de sensibilisation du public des thèmes aussi divers que les soins à donner à l'enfant et l'aptitude à formuler des stratégies pour répondre adéquatement aux besoins.

C. Procédures d'examen et d'approbation des propositions relatives aux programmes de coopération de pays

93. Le Directeur de la Division des programmes a présenté les procédures modifiées proposées pour l'examen et l'approbation des programmes de coopération de pays (document E/ICEF/2002/P/L.16) et en a dégagé les grandes lignes ainsi que les avantages. Dans les nouvelles procédures envisagées, le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement étaient échelonnés de façon à être prêts avant que les organismes n'élaborent leurs programmes de coopération. Les nouvelles procédures devaient par ailleurs réduire le temps que les autorités nationales et l'UNICEF consacraient à l'élaboration des programmes de coopération et la charge de travail qui y était associée.

94. Le bilan commun et le Plan-cadre devaient être les premières étapes systématiques de l'élaboration des programmes de pays. L'analyse de la situation des enfants et des femmes, activité bénéficiant de l'appui de l'UNICEF, ne devait plus constituer une étape systématique dans le processus d'élaboration du programme de pays mais devait être entreprise, au moment jugé optimal, par les homologues nationaux et l'UNICEF en tant qu'élément ordinaire du programme de coopération de pays. La réunion où était fixée la stratégie du programme devait désormais avoir lieu environ 10 mois, et non plus 16 mois, avant le commencement du nouveau programme. Les directeurs régionaux présenteraient au Conseil d'administration, lors de sa session annuelle de juin, un projet de note de pays d'une longueur de 6 à 10 pages, où seraient indiquées les allocations de crédit proposées. Le Conseil d'administration formulerait ses observations sur la teneur du projet de note de pays et approuverait globalement le montant estimatif des ressources ordinaires et les autres ressources. Les bureaux de pays et les gouvernements tiendraient compte des observations formulées par le Conseil d'administration lorsqu'ils arrêteraient définitivement la note de pays entre juin et octobre. La note de pays révisée serait affichée sur l'Internet, de même qu'un tableau des résultats du programme, dans lequel les principaux résultats escomptés devaient être reliés au plan stratégique à moyen terme et aux objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Le Conseil d'administration serait invité à approuver la note de pays selon la procédure d'approbation tacite au cours de la session de janvier de la première année du nouveau programme de pays, sauf si cinq au moins de ses membres avaient fait savoir par écrit, dans les six semaines suivant l'affichage de la note sur l'Internet, qu'ils souhaitaient l'examiner plus avant.

95. Huit délégations ont pris la parole pour dire qu'elles souscrivaient pleinement à la proposition tendant à aligner les procédures d'approbation des programmes de pays sur celles appliquées par le FNUAP et le PNUD, à arrêter les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement avant qu'aient été élaborés les programmes de coopération de pays, et à alléger la charge de travail incombant aux intervenants nationaux et à l'UNICEF. Elles considéraient que cette proposition constituait un pas important dans la bonne voie.

96. Une délégation s'est déclarée satisfaite de la manière dont progressait l'élaboration des documents du bilan commun de pays et réaffirmé l'exigence de synergie et de cohérence entre les organismes des Nations Unies. Deux délégations ont souligné que l'UNICEF devait veiller à ce que les plans-cadres s'inspirent du plan stratégique à moyen terme et soient notamment axés sur les droits des enfants.

97. Deux délégations ont souligné que les objectifs des programmes de coopération de pays devaient être reliés aux priorités inscrites dans les plans-cadres et les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ainsi qu'à d'autres priorités nationales, et exprimé le souhait de recevoir davantage de précisions au sujet des partenariats. Elles se sont également félicitées que l'on ait fixé avec plus de souplesse le moment où devait être effectuée l'analyse de la situation des enfants et des femmes. Il leur paraissait important que soient décrits les enseignements tirés de l'expérience, et surtout qu'une analyse soit faite des principaux résultats obtenus, ou de l'absence de résultats. Un intervenant s'est félicité du nombre de pages qu'allaient avoir les notes de pays, mais il a exprimé l'espoir que celles-ci n'en seraient pas moins exhaustives pour autant. Un autre a proposé que les informations relatives aux bilans communs et aux plans-cadres figurent en annexe aux notes de pays.

98. Deux délégations ont souscrit à l'idée du tableau de résultats, que l'une d'elles avait recommandé d'inclure dans le projet de note de pays. Une autre délégation a souhaité plus de détails sur le mode de présentation envisagé, ainsi que sur les indicateurs qui permettraient de mesurer les progrès faits dans la réalisation des principaux objectifs. Une délégation s'est demandé comment le budget présenté dans le projet de note de pays pourrait être adopté en juin, alors que la version définitive du programme de pays, qui devait figurer dans la note de pays révisée, ne devait être approuvée qu'après cette date.

99. Deux délégations ont proposé que l'UNICEF tienne des réunions avec le FNUAP et le PNUD afin d'harmoniser la terminologie et le modèle à adopter pour la présentation des programmes de coopération de pays. Un des intervenants a de son côté suggéré que le secrétariat avise les membres du Conseil d'administration suffisamment à l'avance des pays pour lesquels il était en train d'élaborer des notes de pays.

100. Une délégation a exprimé le désir de savoir quelles procédures seraient appliquées dans le cas où un seul pays demanderait que la note de pays révisée soit débattue. Elle s'est également demandé comment les pays qui avaient du mal à se connecter à l'Internet pourraient consulter la note de pays révisée. On a suggéré de réorganiser le calendrier des travaux du Conseil d'administration afin de permettre à celui-ci d'examiner les notes de pays durant sa session annuelle.

101. En réponse aux observations et aux questions formulées par le Conseil d'administration, la Directrice générale adjointe chargée des opérations a dit que les discussions avec les autres membres du GNUD seraient poursuivies en vue d'une harmonisation plus poussée des dispositifs et de la terminologie. En ce qui concernait les pays ayant des difficultés d'accès à l'Internet, elle a expliqué que les documents de l'UNICEF n'étaient pas les seuls concernés et que le Fonds allait procéder à des consultations avec les autres organismes du GNUD sur la façon de diffuser les documents.

102. Le Directeur de la Division des programmes a, de son côté, précisé que c'était lors de l'élaboration des stratégies, de la réunion où celles-ci étaient adoptées et de la rédaction des notes de pays que l'on pouvait mener un examen et une réflexion sur la façon dont les objectifs fixés dans les notes de pays, les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les priorités nationales en matière de développement se complétaient et se renforçaient mutuellement. Il a expliqué qu'à la session de juin, seuls seraient présentés les totaux cumulatifs des projets de

budget, et que la note de pays révisée tiendrait compte des observations formulées par le Conseil d'administration.

103. Le secrétaire du Conseil d'administration a présenté diverses options pour ajuster le calendrier des travaux du Conseil d'administration et indiqué qu'à l'issue des entretiens qu'il aurait avec le Bureau, il informerait le Conseil des modifications proposées. (Pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir annexe II, décision 2002/4.)

D. Immunisation : sécurité vaccinale

104. Le Conseil d'administration est saisi d'un rapport intitulé « Sécurité vaccinale : comment assurer un approvisionnement régulier et ininterrompu de vaccins d'un prix abordable » (E/ICEF/2002/6 et Corr.1), qui a été présenté par le Directeur adjoint de la Division des approvisionnements. Celui-ci a indiqué que le rapport portait principalement sur l'évolution de la situation du marché pour les vaccins, sur l'insécurité de la fourniture vaccinale qui en résultait, ainsi que sur les incidences de cette situation pour les opérations d'approvisionnement et les activités de programmation par pays de l'UNICEF. Si l'on voulait garantir la sécurité vaccinale, il faudrait que l'UNICEF passe des contrats pluriannuels avec les fabricants de vaccins. Il serait donc nécessaire de faire une plus large place aux activités de planification et de suivi, notamment établissement de prévisions précises, amélioration des capacités de gestion des vaccins aux niveaux national et infranational, communication avec les décideurs et engagements de financement fermes à long terme en vue d'honorer les obligations contractuelles. Le responsable des activités de vaccination de la Division des programmes, a également souligné l'importance de garantir l'approvisionnement de vaccins pour les programmes de vaccination.

105. Les délégations ont salué l'analyse faite par l'UNICEF et souscrit à son approche stratégique. Elles ont encouragé le Fonds à faire le nécessaire pour garantir la fiabilité de l'approvisionnement en vaccins aux pays en développement les plus démunis. Certaines délégations ont indiqué que leur gouvernement examinait l'incidence éventuelle de cette question sur sa contribution à l'UNICEF et certaines ont demandé des informations sur l'exactitude des prévisions actuelles et sur les raisons pour lesquelles l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination fournissait de nouveaux vaccins. Elles ont également demandé ce que signifiait l'expression « vaccins de base », utilisée dans le rapport. Le secrétariat a répondu que cette expression désignait les vaccins traditionnellement utilisés dans le cadre des programmes de vaccination nationaux. En conséquence, il était tout aussi important pour la santé des enfants de fournir de nouveaux vaccins, par exemple contre l'hépatite B et l'Haemophilus influenza. Une analyse récente de l'OMS avait montré que l'hépatite B causait chaque année plus de 500 000 décès par atteinte hépatique, et que les pneumonies et les méningites à Haemophilus influenza en causaient autant. L'UNICEF estimait que tous les enfants devraient bénéficier de tous les vaccins disponibles qui offraient de grands avantages pour la santé.

106. Les intervenants ont souligné que les programmes de l'UNICEF devaient favoriser le renforcement des capacités aux niveaux national et infranational afin de garantir la sécurité vaccinale, et indiqué que l'UNICEF devrait jouer un rôle de

catalyseur, mettant à terme les pays en mesure de se procurer eux-mêmes leurs vaccins.

107. Certaines délégations ont noté qu'il était important d'établir un dialogue avec les fabricants de vaccins, afin de favoriser un certain équilibre entre les profits et la santé publique et de collaborer avec l'OMS, pour qu'il y ait davantage de producteurs, en particulier dans les pays en développement. Un intervenant a souligné la nécessité de mettre en place des lignes de communication claires et efficaces avec les fabricants de vaccins, afin d'éviter la confusion et l'enchevêtrement des messages. Une délégation a incité l'UNICEF à être à l'écoute des partenaires afin d'examiner les différentes options contractuelles à long terme. Le secrétariat a répondu qu'il collaborait de manière intensive avec les partenaires en matière de planification des activités de vaccination et de gestion des vaccins. La gestion des relations commerciales en vue de la conclusion de contrats portant sur des vaccins incombait toutefois directement à l'UNICEF et aux fabricants de vaccins, avec le soutien technique de l'OMS.

108. Un certain nombre de délégations ont demandé pourquoi cette question d'importance n'avait pas été portée plus tôt à l'attention du Conseil d'administration. Le secrétariat a répondu que l'analyse avait été entreprise il y a peu de temps. Le secrétariat a procédé à une analyse de la situation depuis que le Conseil avait procédé à l'examen de la question de la vaccination à sa session annuelle de juin 2001, et il la présentait maintenant qu'il en voyait plus clairement les implications pour les programmes et les opérations de l'UNICEF. Les délégations ont demandé à être régulièrement tenues au courant des faits nouveaux concernant la mise en oeuvre de la stratégie.

E. Recommandation au Conseil d'administration : prix Maurice Pate de l'UNICEF

109. La Directrice générale adjointe des opérations a présenté la recommandation figurant dans le document E/ICEF/2002/7. Elle a fait observer que le Conseil d'administration avait créé le prix Maurice Pate en 1965 à la mémoire du premier directeur général de l'UNICEF. Le prix était à l'origine décerné pour rendre hommage à des organismes régionaux assurant une fonction de formation dans des domaines intéressant l'enfance. En 1988 et 1994, le Conseil d'administration a révisé les critères de sélection pour récompenser :

- a) Les initiatives et actions extraordinaires et exemplaires visant à assurer la survie, la protection et le développement des enfants;
- b) Les travaux novateurs constituant une source d'inspiration;
- c) Les actions de portée nationale ou régionale susceptibles d'être reproduites ailleurs;
- d) Les actions propres à encourager des activités bénévoles dans la vie quotidienne.

110. La Directrice générale adjointe a ensuite exposé dans les grandes lignes la procédure de sélection actuelle. Chaque année, les gouvernements des pays membres du Conseil, les représentants, les directeurs généraux et les services du secrétariat de l'UNICEF, ainsi que les comités nationaux pour l'UNICEF sont

invités à présenter des candidatures. Sur la base de ces candidatures, le Directeur général, en consultation avec le Bureau, formule une recommandation au Conseil d'administration. Le prix ne peut pas être décerné à un gouvernement, ni à un chef d'État ou de gouvernement et ne peut pas non plus être attribué à un organisme des Nations Unies ou à un fonctionnaire de l'ONU. En outre, il est dûment tenu compte d'un roulement géographique équitable entre les récipiendaires.

111. La Directrice générale adjointe a expliqué qu'au début de 2001, le Bureau du Conseil d'administration avait demandé au secrétariat de réexaminer les modalités et critères d'attribution du prix afin de s'assurer que ce dernier correspondait toujours à ses objectifs. Le Bureau a décidé de ne pas décerner de prix en 2001, pendant que cet examen avait lieu. L'examen a conclu que les objectifs et les critères d'attribution du prix Maurice Pate restaient valables mais qu'il serait opportun de réorganiser légèrement le prix Maurice Pate. Premièrement, afin d'indiquer plus explicitement que le prix reconnaît les initiatives en faveur des enfants, il a été proposé de le renommer « Prix Maurice Pate de l'UNICEF pour les initiatives en faveur des enfants ». Deuxièmement, il a été proposé que les critères d'attribution du prix soient élargis pour inclure, si possible, une mention spéciale pour les organisations qui font participer les enfants et les jeunes dans leurs opérations. Troisièmement, afin que le prix devienne un instrument de sensibilisation plus stratégique, il serait rattaché chaque année à l'une des priorités organisationnelles du plan stratégique à moyen terme; pour assurer l'équilibre géographique voulu, il a également été proposé de faire correspondre la priorité organisationnelle choisie à une zone géographique. Enfin, pour compenser les effets de l'inflation depuis que le montant du prix avait été relevé pour la dernière fois en 1984, il a été proposé de porter ce montant à 50 000 dollars.

112. Dans la discussion qui a suivi, une délégation a noté avec préoccupation que, selon le projet de recommandation contenu dans le document, le prix reconnaissait les initiatives « en faveur de la promotion des droits des enfants », ce qui marquait une rupture avec la reconnaissance des réalisations concrètes en faveur des enfants. La Directrice générale adjointe a répondu que le libellé de la recommandation aurait dû être « promotion des droits des enfants aux fins de leur survie, développement, protection et participation », ainsi qu'elle l'avait soigneusement fait observer dans son introduction.

113. Une autre délégation s'est félicitée de la proposition de réorganisation du prix. Outre les modifications déjà proposées, elle a suggéré qu'un petit comité de sélection soit établi, qui serait composé de trois à cinq personnalités connaissant bien l'UNICEF. Le comité de sélection collaborerait avec le secrétariat pour déterminer la priorité du plan stratégique à moyen terme et la région que le prix devrait mettre en lumière, et examiner les candidatures reçues. Cette délégation souhaitait également que le prix soit utilisé pour permettre de poursuivre les travaux pour lesquels le lauréat a été récompensé, en l'attribuant de nouveau à la région de l'intéressé de manière à appeler l'attention sur les objectifs de l'UNICEF. Elle a proposé de collaborer avec le secrétariat en vue de rédiger un projet de recommandation reflétant ces modifications.

114. La Directrice générale adjointe a remercié les délégations pour les propositions utiles qu'elles ont formulées, ajoutant qu'elle se réjouissait de collaborer avec elles pour réviser la recommandation. (Voir annexe II, décision 2002/5 pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

F. Hommage aux principaux acteurs du Mouvement mondial en faveur des enfants : le rôle des volontaires dans les comités nationaux pour l'UNICEF

115. Le Directeur du Bureau régional pour l'Europe a présenté le point de l'ordre du jour et a déclaré que, bien que l'Année internationale des bénévoles soit achevée, le volontariat dont bénéficiaient les 37 comités nationaux pour l'UNICEF était une caractéristique permanente. Les comités, qui étaient des organisations non gouvernementales dotées de leurs propres conseils d'administration bénévoles, disposaient de vastes réseaux au niveau communautaire de volontaires qui vendaient des cartes de vœux, organisaient des manifestations locales et défendaient la cause de l'UNICEF. Cette forte éthique de volontariat avait d'autres effets positifs concrets, notamment des résultats très performants dans la collecte de fonds et d'autres activités, un remarquable esprit de créativité et d'innovation et un degré élevé de décentralisation. Les volontaires encourageaient l'UNICEF à être axé sur les résultats, à être concret et à faire preuve de précision en formulant ses politiques, programmes et stratégies, condition nécessaire à l'appui continu du public. L'UNICEF était ainsi un mouvement réellement mondial, avec une participation au niveau communautaire aussi bien dans les pays bénéficiaires de programmes que dans les pays industrialisés. Les 37 comités nationaux étaient à l'origine d'environ un tiers du total des recettes de l'UNICEF, la majorité provenant des millions de personnes qui achetaient des cartes et des produits, répondaient aux appels de fonds par publipostage direct, laissaient des legs, etc. En plus d'une base de volontaires de plus de 100 000 membres actifs, les comités pouvaient également compter sur un réseau complexe de relations avec la société civile qui facilitait leurs travaux dans des activités de collecte de fonds, d'informations, d'éducation pour le développement et de plaidoyer.

116. Le Directeur exécutif du Comité danois pour l'UNICEF a indiqué que les volontaires des comités nationaux représentaient effectivement une partie importante de l'UNICEF, mais que les activités de vente et de collecte de fonds étaient planifiées et exécutées par des professionnels rémunérés et expérimentés. Les comités travaillaient dans un environnement extrêmement compétitif dans lequel ils s'efforçaient de « vendre » un organisme des Nations Unies à un public qui considérait bien souvent l'Organisation des Nations Unies comme une entité lointaine, bureaucratique et inefficace. Les comités étaient en concurrence avec d'autres ONG de qualité, avec lesquelles l'UNICEF collaborait efficacement sur le terrain, mais qui étaient en concurrence quotidienne dans le domaine de la collecte de fonds. Pour faire face à la concurrence et surmonter les préjugés contre l'UNICEF, les comités nationaux devaient être aussi professionnels que leurs concurrents pour pouvoir contribuer financièrement aux principales activités de l'UNICEF.

117. Pendant des dizaines d'années, le moyen traditionnel de réunir des fonds avait été la vente de cartes de vœux et d'autres produits, qui demeurait importante non seulement pour collecter des fonds, mais également pour faire connaître le nom de l'UNICEF et son image de marque. Cette connaissance devenait à son tour une base solide pour d'autres types d'activités de collecte de fonds, qui étaient de loin la source la plus importante de revenus pour les comités et qui avaient considérablement augmenté au cours des 10 dernières années. Les fonds collectés par les comités étaient les résultats directs du travail des spécialistes de la collecte

de fonds, du personnel des ventes et de la commercialisation et d'administrateurs efficaces. Ce personnel spécialisé collaborait étroitement avec la Division du secteur privé, avec le Bureau régional pour l'Europe et avec leurs homologues d'autres comités nationaux. L'instrument le plus efficace pour une collecte de fonds directe dépendait des marchés, que ce soit les campagnes de publipostage direct, les programmes de donations mensuelles ou régulières, les campagnes à l'occasion de situations d'urgence, les appels à la radio et à la télévision, la publicité, les manifestations spéciales, la prospection par téléphone, les legs ou encore les collectes porte à porte et dans la rue. Ces différents modes de collecte de fonds étaient régulièrement évalués afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles aux moindres frais.

118. Pour faire leur travail efficacement, les comités nationaux devaient être en mesure de montrer le « visage humain » de l'UNICEF. Ils devaient pouvoir compter sur l'identité reconnue de l'organisation, notamment le nom et l'emblème, disposer de résultats concrets à communiquer aux donateurs, de récits présentant un intérêt humain et d'une bureaucratie aussi limitée que possible. Bien qu'ils travaillent avec et pour une institution des Nations Unies, les comités ne faisaient pas directement ou juridiquement partie du système des Nations Unies. Ils devaient faire fonctionner une entreprise commerciale dans l'environnement des Nations Unies, ce qui n'était pas toujours aisé.

119. La Directrice du Comité australien pour l'UNICEF a déclaré que les 37 comités nationaux étaient aussi différents que les 37 pays dans lesquels ils opéraient, mais que trois thèmes communs étaient fondamentaux. Premièrement, les comités étaient des entités dynamiques, principalement influencés par l'évolution de l'UNICEF, en particulier le passage à une approche fondée sur les droits de l'homme et sur la réforme des Nations Unies. Deuxièmement, compte tenu de la multiplication des besoins auxquels devait répondre l'UNICEF et de la réduction des montants de l'aide publique au développement (APD), les comités avaient été incités à augmenter le montant global de leurs contributions, en particulier au budget ordinaire. Le défi auquel ils étaient confrontés était de continuer de maintenir une croissance financière au moins proportionnelle aux besoins accrus de l'UNICEF et à un niveau compensant la baisse de l'APD. Enfin, pour relever ce défi, le partenariat entre l'UNICEF et ses comités nationaux devait nécessairement être encore plus étroit.

120. Outre leurs activités de collecte de fonds, les comités étaient des partenaires à part entière en ce qui concerne la promotion, le plaidoyer et la promotion du message et du mandat de l'UNICEF dans le monde développé. Les comités participaient aux relations avec les médias, lançaient des publications importantes, mobilisaient l'opinion publique et fournissaient des renseignements utiles sur les marchés au sujet de questions d'intérêt public dans leurs pays respectifs. En Australie, par exemple, le Comité ne fournissait pas des services de base aux enfants mais, en se fondant sur la Convention relative aux droits de l'enfant, il appelait l'attention sur le sort tragique des enfants les plus défavorisés dans le pays et participait à des organes consultatifs et à d'autres groupes compétents. Le Comité avait présenté des exposés sur ces thèmes à des commissions parlementaires et aux ministres du Gouvernement et de l'opposition.

121. La Directrice a précisé que les comités nationaux et l'UNICEF étaient conscients de la valeur du partenariat qui les unissait. Les comités attendaient de

l'UNICEF une orientation générale, alors que le personnel du siège et des bureaux extérieurs se rendait de plus en plus compte que les comités pouvaient être des catalyseurs pour des changements positifs, par exemple un meilleur établissement de rapports et des communications en temps voulu, en particulier dans les situations d'urgence. Les comités s'efforçaient de collecter des fonds pour les activités de l'UNICEF en faveur des femmes et des enfants; de défendre les droits de tous les enfants, y compris les enfants dans leur propre pays; et de maintenir la dignité de l'UNICEF et soutenir ses activités. Les comités travaillaient dans un environnement marqué par une concurrence accrue pour obtenir des fonds, notamment de la part des oeuvres de bienfaisance nationales et d'autres groupes de plaidoyer en faveur des droits de l'enfant. En outre, la demande de donations auprès des entreprises dépassait l'offre. Aussi concurrentiel que soit cet environnement, il ne saurait porter atteinte à l'objectif général de l'UNICEF et aux activités de plaidoyer et de collecte de fonds des comités.

122. De nombreuses délégations se sont félicitées des exposés relatifs aux travaux des comités nationaux, en soulignant à quel point leurs travaux et leur apport étaient extrêmement précieux, non seulement en raison de l'importance de leurs contributions financières à l'UNICEF, mais aussi de leurs activités d'information et de plaidoyer. Un orateur a expliqué que les comités étaient un lien entre les organisations multilatérales et la société civile et un autre a indiqué que par leurs activités de plaidoyer et de collecte de fonds, les comités jouaient un rôle important dans l'amélioration de la compréhension du public de la coopération pour le développement en général et des activités de l'UNICEF en particulier. Une autre délégation a déclaré que l'existence des comités nationaux était une caractéristique unique au sein du système des Nations Unies, qui expliquait l'importance et la visibilité de l'UNICEF dans l'opinion mondiale. Plusieurs délégations ont proposé que le Conseil d'administration examine plus régulièrement les travaux des comités nationaux et les fasse intervenir dans toutes les questions qui les concernent directement.

123. Plusieurs délégations ont fait des observations sur les travaux des comités nationaux dans leurs pays respectifs. Un orateur a indiqué que grâce aux efforts de plus de 5 000 volontaires, le Comité national avait vendu 7 millions de cartes l'année précédente. Une autre délégation a indiqué qu'elle entretenait une relation de collaboration étroite avec son comité national et lui apportait son appui pour faire connaître la Convention relative aux droits de l'enfant dans les écoles. Des volontaires du Comité japonais avaient facilité la tenue du récent Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales, notamment en s'occupant d'enfants qui étaient venus au Japon pour y participer.

124. Une délégation a dit qu'il était important de réfléchir à plusieurs problèmes posés par la participation de volontaires aux comités nationaux : la nécessité de leur fournir des informations à jour et exactes sur les réalisations de l'UNICEF sur le terrain; la façon de mieux tenir compte du point de vue des volontaires au sein de l'UNICEF et de les faire intervenir dans les décisions concernant leurs activités; et comment faire pour que les volontaires deviennent de véritables militants pour les droits de l'enfant.

125. Le Directeur régional a indiqué qu'il ferait en sorte que les remerciements et encouragements exprimés par les délégations soient transmis aux milliers de volontaires des comités nationaux. Le secrétariat avait pris note des suggestions

relatives à la poursuite des travaux des comités nationaux, qui seraient examinées par le Comité permanent à la fin du mois de février. La Directrice générale a elle aussi fait part de son appréciation des travaux des comités, chacun ayant un caractère unique. Outre les responsables des comités australien et danois, elle a salué la participation des représentants des comités des pays ci-après : Espagne, États-Unis, France, Irlande, Italie, Royaume-Uni et Suisse. Elle a indiqué que les comités étaient souvent représentés lors des séances du Conseil d'administration et apportaient une contribution précieuse. Leur apport était important pour l'UNICEF, entre autres sur le plan financier, et permettait à l'organisation d'évaluer ses résultats par rapport aux gouvernements, mais aussi par rapport au public. Les relations professionnelles entre le secrétariat et les comités nationaux s'étaient multipliées au cours des dernières années et la Directrice générale était déterminée à poursuivre cette professionnalisation.

G. Plan de travail et projet de budget pour 2001 de la Division du secteur privé

126. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur le plan de travail et le projet de budget pour 2002 de la Division du secteur privé (E/ICEF/2002/AB/L.1). Ce rapport a été présenté par le Directeur de la Division du secteur privé, qui a commencé par remercier les comités nationaux de l'UNICEF pour le formidable travail de collecte de fonds en faveur de l'UNICEF, qu'ils ont entrepris, en particulier par l'intermédiaire de leur réseau de volontaires. Il a également appelé l'attention sur les principes directeurs du plan de travail de la Division pour 2002, notamment l'application des recommandations de l'équipe de travail sur la collecte de fonds dans le secteur privé – faire de la collecte de fonds la priorité de la Division avec l'appoint des cartes de vœux; et réorganiser la Division et aménager l'organisation des tâches pour tenir compte de cette nouvelle priorité, et regrouper à Genève le développement des produits, tous les services financiers et la plupart des services d'appui aux opérations. La restructuration proposée renforcerait l'appui à la collecte de fonds privés tout en réduisant les coûts associés aux ventes.

127. La plupart des délégations qui ont pris la parole ont fait l'éloge de la Division et ont appuyé les nouvelles initiatives exposées dans le rapport. Se félicitant de la création du poste de directeur adjoint chargé des collectes de fonds, certaines délégations se sont cependant interrogées sur la filière que suivrait en particulier le chef des comptes internationaux pour rendre compte au nouveau Directeur adjoint en matière de collecte de fonds. Le Directeur a répondu que le chef des comptes internationaux rendrait compte fonctionnellement au Directeur adjoint chargé des collectes de fonds.

128. De nombreuses délégations ont exprimé leur préoccupation devant la baisse des recettes par rapport aux prévisions, en particulier dans le secteur des ventes, et ont demandé au secrétariat de faire connaître au Conseil d'administration les mesures que l'UNICEF envisageait de prendre pour enrayer la baisse. Le Directeur a précisé que la Division du secteur privé était résolue à améliorer les recettes générées par les ventes en prenant diverses initiatives consistant notamment à cibler les institutions de dimensions mondiales, à réduire les coûts d'exploitation en ayant davantage recours à la sous-traitance et opérer le regroupement prévu des fonctions à Genève.

129. Un certain nombre de délégations se sont dites préoccupées par l'optimisme des prévisions de recettes de la Division pour 2002 et ont recommandé que le Conseil d'administration approuve les prévisions basses de recettes et de dépenses. Certaines délégations ont estimé qu'à l'avenir, le plan de travail et le projet de budget de la Division du secteur privé devraient être accompagnés d'un plan d'action à moyen terme (sur trois à quatre ans) détaillant les stratégies de développement pour chaque activité, les conséquences organisationnelles et financières, et les décisions pertinentes. Des délégations ont suggéré que la Directrice exécutive présente, à la deuxième session ordinaire de 2002, un rapport d'activité sur l'élaboration du plan d'action. Il a été suggéré que les différentes modifications tenant compte des propositions mentionnées ci-dessus soient apportées aux projets finaux de résolutions relatives au plan de travail et au projet de budget de la Division du secteur privé. Le secrétariat de l'UNICEF a souscrit aux modifications proposées aux projets de résolution.

130. Tout en appuyant les nouvelles stratégies et initiatives mises en oeuvre par la Division en matière de collecte de fonds, certaines délégations ont indiqué que l'UNICEF devait communiquer davantage avec les autorités locales afin de mieux connaître les pratiques, lois et règlements locaux. La Directrice a répondu que l'UNICEF était toujours en relation étroite avec les institutions locales, en particulier dans les domaines où de nouvelles idées étaient mises à l'essai.

131. Du fait de l'importance accrue donnée à la collecte de fonds qui s'est traduite par une décentralisation, plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de renforcer l'obligation redditionnelle des comités nationaux de l'UNICEF. À cet égard, la question d'une systématisation des rapports financiers était décisive, ce qui ressort également des résolutions modifiées. (Voir annexe II, décision 2002/6, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

H. Réunion d'annonce de contributions

132. La Directrice générale a ouvert la troisième réunion annuelle d'annonce de contributions en déclarant qu'elle avait lieu à un moment décisif où l'UNICEF présentait le plan stratégique à moyen terme pour les quatre années à venir et où il était indispensable de réunir des ressources suffisantes pour mettre en oeuvre des programmes axés sur les résultats. Elle a exprimé sa gratitude pour le ferme appui et la confiance manifestés à l'égard de l'UNICEF, comme en témoigne l'accroissement des contributions des gouvernements donateurs au titre des ressources ordinaires.

133. La Directrice générale s'est félicitée des contributions volontaires faites au titre des ressources ordinaires de l'UNICEF pour 2001. Elle a remercié 27 pays donateurs et 64 pays bénéficiant d'un programme de pays pour leurs contributions, qui montraient combien leurs gouvernements appuyaient et appréciaient les activités de l'UNICEF. Elle a rendu un hommage spécial aux 18 gouvernements qui avaient augmenté leurs contributions, en particulier ceux dont la contribution avait augmenté de 7 % ou plus. Elle a en outre remercié les six gouvernements qui avaient fourni des contributions supplémentaires jusqu'à la fin de l'année et encouragé tous les donateurs qui le pouvaient à étudier la possibilité de verser des contributions à la fin de l'année par prélèvement sur les ressources non allouées.

134. Vingt-quatre délégations (7 délégations de pays bénéficiant d'un programme de pays et 17 de pays donateurs) ont fait des interventions. En plus des contributions

reçues avant la réunion d'annonce de contributions, le secrétariat a reçu 51 annonces de contributions, dont 43 fermes et 8 à titre indicatif. Quinze gouvernements ont annoncé le calendrier de leurs versements et huit le montant indicatif de leurs contributions futures.

135. De nombreuses délégations partageaient la préoccupation de la Directrice générale face à la baisse des ressources ordinaires et ont lancé un appel à l'augmentation des contributions au titre de ces ressources. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction que la réunion d'annonce de contributions avait permis d'assurer des ressources plus prévisibles dans le cadre de la stratégie de mobilisation des ressources et du cadre de financement pluriannuel.

136. Pour conclure, la Directrice générale a remercié toutes les délégations qui ont annoncé des contributions pendant la session, ainsi que toutes celles qui ont manifesté leur intention de le faire. Le document E/ICEF/2002/CRP.4, qui montrait les contributions reçues avant et pendant la session, a été distribué (voir annexe I).

I. Questions diverses

Compte rendu de la Conférence internationale de Tokyo sur l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan

137. La Directrice exécutive a rendu compte au Conseil d'administration de la teneur de la conférence de haut niveau coprésidée par le Japon, l'Arabie saoudite, les États-Unis et l'Union européenne, à laquelle elle avait participé quelques jours auparavant. Le Premier Ministre japonais, le Secrétaire général de l'ONU et Sagato Ogata, ancienne Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, avaient pris la parole devant les hauts représentants de 61 pays et de 21 organisations internationales. Les débats avaient poursuivi la réflexion engagée lors de plusieurs rencontres antérieures, dont la réunion de hauts fonctionnaires tenue à Washington en novembre 2001 et la réunion du Groupe directeur pour la reconstruction de l'Afghanistan qui avait eu lieu à Bruxelles en décembre. Les ONG afghanes et internationales avaient organisé leur propre réunion avant l'ouverture officielle de la conférence. Les experts s'étaient également réunis en petits comités pour examiner des questions précises, notamment la démobilisation des militaires, la formation des soldats et des policiers, le déminage, la lutte contre le trafic de drogues et les solutions pour un autre développement.

138. La conférence avait bénéficié de la présence de très nombreux représentants de l'Administration intérimaire d'Afghanistan, dont le Président Karzaï, qui avait prononcé un discours inaugural impressionnant et passionné, et les Ministres des finances et du développement, entre autres personnalités. L'Autorité intérimaire afghane avait défini une série de priorités pour les six mois de son mandat : a) renforcement des capacités administratives, en s'attachant au versement des salaires et à la mise en place de l'administration publique; b) éducation, en particulier pour les filles; c) santé et hygiène publique; d) infrastructures, en particulier routes et réseaux de télécommunications; e) reconstruction du système économique, et notamment rétablissement du marché des changes; f) agriculture et développement rural, y compris sécurité alimentaire, gestion des ressources en eau et remise en état des réseaux d'irrigation. Il avait été beaucoup question lors des débats du versement des salaires, des activités de déminage et de la nécessité d'accroître la stabilité et la sécurité dans le pays. Les participants avaient reconnu et

hautement apprécié le rôle joué par l'ONU et en particulier par le Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi que par les organismes, fonds et institutions des Nations Unies. Il avait été fait état du caractère primordial du rétablissement des droits des femmes et de la nécessité de répondre aux besoins des Afghanes.

139. Il y avait eu quelques divergences d'opinions entre les donateurs à propos du rapport entre l'aide humanitaire et les activités de relèvement et de reconstruction. La conférence avait surtout traité du relèvement et de la reconstruction dans les 10 années à venir, mais Mme Ogata avait clairement insisté dans ses remarques liminaires sur leur lien avec l'action humanitaire. La conférence avait été saisie du rapport d'évaluation préliminaire des besoins établi par la Banque mondiale, le PNUD et la Banque asiatique de développement, avec l'apport de l'UNICEF pour les rubriques santé et éducation. Les participants avaient trouvé ce document utile, mais avaient estimé qu'il fallait poursuivre les recherches et faire une évaluation plus fine, en consultant davantage l'Administration intérimaire afghane.

140. Il avait été indiqué en conclusion de la conférence que les annonces de contributions pour 2002 représentaient au total quelque 1,8 milliard de dollars, et que certains donateurs avaient pris des engagements pluriannuels. Les besoins des 10 prochaines années avaient été évalués à 15 milliards de dollars. L'Australie et l'Union européenne (la Commission et les États Membres) avaient annoncé de généreuses contributions, tout comme un certain nombre d'autres pays – Inde, République islamique d'Iran, Japon, Norvège, Pakistan, Turquie, Arabie saoudite, Suisse, Émirats arabes unis, États-Unis – rejoints par la Banque mondiale, entre autres. La générosité des annonces de contributions et la volonté générale de soutenir l'Administration intérimaire afghane, dont les représentants avaient si clairement présenté les priorités (en particulier versement des salaires, sécurité et éducation), étaient de bon augure, à ceci près que les donateurs avaient réservé la portion congrue aux dépenses récurrentes, à la sécurité ou aux salaires des fonctionnaires qui allaient faire tourner les administrations.

141. Dès avant la conférence, les organismes humanitaires et de développement des Nations Unies s'étaient concertés sur ce qu'ils pouvaient faire pour répondre aux besoins immédiats. Très tôt, il avait été créé un fonds d'affectation spéciale – distinct de celui qu'allait constituer la Banque mondiale – afin d'essayer de mobiliser des ressources pour payer les fonctionnaires, les enseignants, les personnels soignants, les douaniers et les policiers. Quelque 20 millions de dollars avaient été recueillis, et le premier mois de salaires avait été versé au début de la semaine. Il avait fallu apporter l'argent dans des valises, puisqu'il n'y avait pas de banque centrale en Afghanistan, ce qui donnait une idée des difficultés rencontrées dans ce pays.

142. Les besoins pour les 10 prochaines années avaient été estimés à 15 milliards de dollars, mais les fonds, programmes et organismes des Nations Unies avaient évalué les besoins d'aide humanitaire pour 2002 à 1,3 milliard de dollars, dont 150 millions de dollars pour l'UNICEF (70 millions de dollars étaient déjà mobilisés). Les organismes s'étaient entendus pour désigner dans chaque secteur un chef de file chargé de coordonner les opérations. Il avait été décidé par exemple que l'UNICEF serait le chef de file pour l'éducation; l'OMS serait celui de la santé, mais laisserait l'UNICEF prendre la tête des opérations en ce qui concernait les vaccinations, l'aide nutritionnelle, l'eau et la baisse de la mortalité maternelle. Ainsi, la campagne de vaccination contre la rougeole avait fourni l'occasion de renforcer les capacités en

matière de vaccination en général. Elle venait de s'achever à Kaboul, où plus de 600 000 enfants avaient été immunisés en l'espace de trois semaines, et se poursuivait dans d'autres régions malgré quelques difficultés liées à l'instabilité. L'UNICEF et l'OMS avaient formé 1 200 agents de vaccination et avaient prévu d'en préparer 10 000 de plus. Les journées nationales de vaccination contre la polio organisées en septembre et novembre avaient permis de vacciner plus de 4 millions d'enfants en Afghanistan et plus de 30 millions au Pakistan.

143. L'une des grandes priorités de l'UNICEF était de remettre les enfants à l'école. L'Administration intérimaire afghane avait indiqué qu'elle espérait recevoir 1,5 million de garçons et de filles le 21 mars, jour de la rentrée scolaire, et l'UNICEF, en coopération avec de nombreuses ONG et l'Administration elle-même, prenait une série d'initiatives pour que cet objectif soit atteint. Il donnait des trousseaux de matériel pour les élèves et les maîtres, des fournitures scolaires – ardoises, crayons, tableaux noirs – et des manuels (des livres d'arithmétique et de sciences pour l'enseignement primaire étaient en cours d'impression à Peshawar, au Pakistan. Leur contenu avait été approuvé par le Ministère). L'UNICEF participait également à la campagne de recrutement d'enseignants et continuait d'aider les écoles parallèles créées à l'époque des Taliban mais qui devraient rester ouvertes après la rentrée scolaire, car il n'y avait pas assez de place dans les écoles publiques pour accueillir tous les élèves. Beaucoup d'écoliers n'avaient pas attendu le 21 mars pour retourner en classe; les écoles rouvraient déjà leurs portes, surtout pour les filles, qui devaient rattraper leur retard scolaire et à qui l'UNICEF s'efforçait également de fournir du matériel. L'UNICEF ne participerait pas aux grands chantiers de reconstruction mais financerait la remise en état sommaire des bâtiments et autres lieux où les enfants pouvaient étudier. La Directrice exécutive ne pensait pas qu'il serait difficile de trouver les 10 000 enseignants nécessaires, mais que les payer serait une autre affaire. L'UNICEF s'était résolument engagé dans cette grande entreprise. La rentrée scolaire de 1,5 million d'enfants le 21 mars signifierait l'avènement du nouvel Afghanistan.

144. Une délégation a demandé si l'UNICEF pouvait puiser dans le nouveau fonds d'affectation spéciale ou dans d'autres fonds pour payer les salaires. La Directrice exécutive a répondu que les dispositifs existants resteraient la principale source de financement. Le fonds d'affectation spéciale du PNUD, créé pour faire face à des besoins immédiats, avait servi à payer les salaires du premier mois, mais elle devrait demander à l'Administrateur du Programme si l'argent prélevé avait servi à Kaboul ou ailleurs et dans quelle mesure l'UNICEF pouvait puiser dans le Fonds. L'UNICEF s'adresserait à d'autres fonds pour payer les salaires des agents sanitaires de district et des enseignants. On pouvait aussi envisager des sources de financement plus classiques, dont le fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale. En annonçant leurs contributions à la conférence, les donateurs avaient indiqué qu'ils passeraient par les relais existants, notamment les organismes multilatéraux et bilatéraux et les ONG.

145. Une autre délégation a dit que l'UNICEF avait raison de se focaliser sur l'enseignement primaire, où il avait un avantage comparatif, et qu'il devait s'intéresser également à l'enseignement parallèle ou alternatif pour aider les enfants et adolescents privés d'école à l'époque des Taliban. La Directrice exécutive a répondu que l'UNICEF était l'organisme chef de file pour l'enseignement primaire et qu'à ce titre il coordonnerait les activités dans ce domaine. Les écoles parallèles auraient besoin d'aide, car le Ministère de l'éducation voulait qu'elles enseignent

les mêmes programmes que les établissements publics. Il était prévu d'aider les écoles parallèles et d'appuyer les créations d'emplois pour les élèves plus âgés, mais jusqu'au 21 mars et au-delà, l'UNICEF concentrerait ses efforts sur l'ouverture des écoles publiques.

146. Une délégation a demandé des précisions sur le contenu des différentes phases du relèvement, de la reconstruction et de l'aide au développement, et sur la meilleure utilisation des ressources. La Directrice exécutive a dit que les organismes essayaient d'éviter les hiatus entre ces trois domaines, car la plupart des situations d'urgence s'inscrivaient dans le long terme. Les contributions en produits alimentaires et en espèces qui allaient servir à payer les enseignants participaient de l'effort de relèvement, au même titre que le retour des déplacés. La situation humanitaire et l'insécurité restaient très préoccupantes dans ce pays éprouvé par des destructions massives et par la sécheresse. L'ONU interviendrait dans des domaines comme l'éducation et la santé mais aussi sur le front humanitaire, avec le concours des grands organes de coordination – le Groupe d'appui à l'Afghanistan dirigé par la Norvège, en particulier. Le délégué a également demandé s'il était prévu de renforcer les capacités institutionnelles dans les secteurs de la santé et de l'éducation, et quel serait l'apport de l'UNICEF. La Directrice exécutive a souligné la nécessité de soutenir l'Administration intérimaire afghane, par exemple en faisant appel au personnel national, en formant des agents de vaccination, en appuyant l'organisation de la chaîne du froid et en formant les enseignants avant la réouverture des écoles.

147. Le délégué du Japon a souligné qu'en accueillant la conférence son pays témoignait de l'importance qu'il attachait au relèvement et au développement de l'Afghanistan. La conférence avait identifié les principaux domaines prioritaires, dont la santé et l'éducation des filles, où l'UNICEF avait un avantage comparatif. La Directrice exécutive a confirmé l'attachement du Japon à la cause de l'Afghanistan, dont il était le principal pays donateur. Elle a également remercié les autres donateurs.

Session extraordinaire consacrée aux enfants

148. La Directrice exécutive a sollicité des aides en vue de la session extraordinaire consacrée aux enfants, qui devait se tenir du 8 au 10 mai, et qui serait précédée par le Forum des enfants les 6 et 7 mai. Il manquait à ce jour quelque 600 000 dollars, et elle demandait à toutes les délégations d'envisager de verser des contributions, surtout si elles ne l'avaient encore jamais fait. Les préparatifs allaient bon train; un certain nombre de chefs d'État avaient annoncé leur présence et l'on attendait également des personnalités de la société civile, notamment Bill Gates, Nelson Mandela et Graça Machel. À ce jour, le montant des annonces de contributions pour la campagne « Dites oui pour les enfants » s'élevait à 44 millions de dollars.

Session annuelle de 2002

149. Le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que la session annuelle se tiendrait du 3 au 7 juin et qu'elle traiterait d'un certain nombre de questions importantes. Le Conseil ferait le bilan de la session extraordinaire consacrée aux enfants et en étudierait les incidences pour les travaux de l'UNICEF. Les principaux thèmes des débats seraient la gestion des résultats et des performances, la deuxième partie du rapport annuel de la Directrice exécutive, les résumés d'examens à mi-

parcours et les principales évaluations; seraient examinés le rapport sur la fonction d'évaluation dans l'UNICEF et sur son évolution dans le contexte du plan stratégique à moyen terme, le rapport du Corps commun d'inspection sur la documentation, et les rapports de mission des membres du Conseil d'administration après leurs deux visites sur le terrain, prévues pour le printemps.

J. Clôture de la session

150. Le Président a remercié les délégations pour la grande qualité de leurs débats, qui avaient mis en exergue quatre grandes questions :

- a) Importance du dialogue avec les directeurs régionaux pendant la session;
- b) Qualité et contenu des notes de pays, et idées d'amélioration;
- c) Les nouveaux défis que représentent : i) la vaccination et la sécurité vaccinale; ii) la situation en Afghanistan et les mesures que doit prendre l'UNICEF dans le système des Nations Unies; iii) le rôle primordial des comités nationaux pour l'UNICEF et la mobilisation de leur potentiel; iv) la nécessité pour l'UNICEF de drainer des contributions plus substantielles;
- d) Les questions à venir, y compris les relations avec les institutions de Bretton Woods, les travaux du Conseil d'administration à la lumière du plan stratégique à moyen terme et les résultats de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

III. Réunion commune des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP avec la participation du PAM¹

A. Objectifs de développement du Millénaire

Introduction de l'Administrateur du PNUD

151. L'Administrateur du PNUD, en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, a introduit le sujet des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il a appelé l'attention des délégations sur la liste des objectifs et indicateurs fournis dans la note indicative du PNUD sur ces objectifs, qui représentaient un cadre complet et universel entériné par les pays du Nord et du Sud et largement appuyé. Ces objectifs représentaient par conséquent un

¹ L'ordre du jour de la réunion conjointe a été décidé à l'occasion d'une réunion commune des bureaux tenue le 9 janvier 2002. Les bureaux ont décidé que les priorités du Groupe des Nations Unies pour le développement pour 2001 et au-delà, après l'examen triennal d'ensemble des politiques, serait le thème de la réunion commune, l'accent étant mis en particulier sur les objectifs de développement du Millénaire, les bilans communs de pays/plans-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que l'harmonisation et la simplification des procédures. En outre, les membres du Bureau ont demandé que la réunion commune examine la question de la sécurité et de la sûreté du personnel et que les conseils soient informés des résultats de la Conférence de Tokyo sur l'Afghanistan. Ils ont également décidé que les membres du Bureau du Conseil d'administration du PAM participeraient à la réunion conjointe, au nom du Conseil d'administration.

énoncé des aspirations et un moyen de mesurer l'efficacité du développement. Ils représentaient un fil conducteur reliant les réunions allant du Sommet du Millénaire à la Conférence internationale sur le financement du développement, qui devait avoir lieu en mars 2002 à Monterrey (Mexique), où l'on examinerait le financement de ces objectifs, et au Sommet mondial sur le développement durable qui devait avoir lieu en septembre 2002 à Johannesburg, où l'on déciderait des politiques nécessaires à la réalisation de ces objectifs. Ces objectifs de développement servaient de base au remaniement des activités du système des Nations Unies et de ses acteurs en matière de développement, tels que les membres du Conseil de coordination des chefs de secrétariat, et les institutions de Bretton Woods et d'autres partenaires.

152. Toutefois, l'Administrateur a noté que ces objectifs ne devraient pas être considérés comme une stratégie programmatique, et comme remplaçant des mesures concernant les structures internationales et financières, ni en tant que stratégie nationale de développement. Ils ne devraient pas être considérés non plus comme remplaçant tous les objectifs adoptés par les conférences et sommets des Nations Unies.

153. L'Administrateur a déclaré que le Secrétaire général lui avait demandé de faire le bilan de la réalisation de ces objectifs en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement. Il servirait également, conformément à la demande du Secrétaire général, de directeur de campagne d'une campagne mondiale à l'appui de ces objectifs. Les institutions membres du Groupe seraient invitées à aider les gouvernements à préparer des rapports de pays sur ces objectifs en coopération avec des organisations partenaires, la société civile et des entités du secteur privé. Les premiers quatre rapports ont déjà été publiés (sur le Cambodge, le Cameroun, la République-Unie de Tanzanie et le Viet Nam), et 14 autres sont en cours d'élaboration. Les rapports devraient être situés dans le contexte du pays et éviter des approches normalisées et rigides. Les autorités locales devraient les prendre en charge, et procéder à une évaluation honnête des progrès vers la réalisation de ces objectifs de développement au niveau national et tenir compte des mesures prises par les pays développés en vue de faciliter leur réalisation, notamment en matière d'accès commercial, d'allégement de la dette et d'investissement étranger.

154. S'agissant de la campagne en faveur de ces objectifs, l'Administrateur a énoncé deux objectifs clairs : a) transformer la volonté politique manifestée au Sommet du Millénaire en un débat public à l'appui de la coopération pour le développement et la réduction de la pauvreté; et b) encourager un dialogue sur la réforme des politiques officielles en vue de les rendre plus favorables aux pauvres.

155. La campagne porterait aussi bien sur les pays développés que les pays en développement, en viserait le mouvement le plus vaste possible, reposant solidement sur les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé de chaque pays. Le rôle des Nations Unies consisterait à appuyer les responsables locaux de la campagne, mais non les remplacer.

Observations des délégations

156. L'exposé de l'Administrateur a suscité un débat intéressant. Certaines délégations ont mis l'accent sur l'action de la communauté internationale visant à réduire de moitié la pauvreté en appuyant la croissance économique et le

développement social. Dans ce contexte, on a souligné qu'il était important de créer un environnement de politiques macroéconomiques et une infrastructure favorables à l'accroissement du secteur privé. D'autres délégations ont souligné que le développement des capacités dans les pays en développement était essentiel au développement durable.

157. Certains orateurs ont noté que le thème des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire était un moyen essentiel de lancer un débat public sur les questions de développement dans les pays développés et les pays en développement. Toutefois, il fallait veiller à ce que les rapports sur ces objectifs soient de grande qualité de manière à ce que l'on réserve à ces derniers leur juste place dans le contexte interinstitutions et dans les instances intergouvernementales, telles que le Sommet mondial sur le développement durable. Les rapports nationaux de la République-Unie de Tanzanie et du Viet Nam étaient de bons exemples des efforts d'harmonisation déployés par les partenaires de développement.

158. Plusieurs orateurs ont lié l'examen de ces objectifs à l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles qui, en rendant la coopération technique plus efficace, en renforçant la coopération à l'intérieur des fonds et programmes et en rationalisant les règles et procédures, aideront à atteindre ces objectifs dans le cadre des bilans communs de pays et des plans-cadres.

159. Plusieurs délégations ont mis l'accent sur le rôle de la campagne relative à ces objectifs dans le contexte des plaidoyers en faveur d'une plus grande efficacité du développement et de l'accroissement du volume de l'aide publique au développement. Ces objectifs devraient mettre en relief le défi posé aux pays en développement par leur environnement extérieur, notamment le commerce et la dette. Les délégations des pays en développement ont affirmé que les rapports ODM devraient accorder l'importance voulue au contexte local. Certains pays ont également mis en garde contre la possibilité d'utiliser ces rapports comme une nouvelle forme de conditionnalité. Un représentant venu de Rome a appelé l'attention sur le traitement apparemment insuffisant de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation consistant à réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici à 2015 et a demandé des éclaircissements quant à son suivi dans le contexte des objectifs en question.

160. Un orateur a exprimé des préoccupations quant au rôle du PNUD en tant que directeur de campagne ou « vérificateur » concernant ces objectifs, en ajoutant que cela devrait être la responsabilité des gouvernements, plutôt que d'une seule organisation. Un autre orateur a dit que la vérification de la réalisation des objectifs nationaux par chaque pays aiderait à créer des capacités. On a souligné l'importance qu'il y avait à veiller à ce que les objectifs de l'ONU soient intégrés avec la coopération complète des gouvernements bénéficiaires. S'agissant de la délégation de pouvoir et de suivi, un autre orateur a estimé que cela pourrait aboutir à la perte de l'identité institutionnelle, essentielle pour les efforts de sensibilisation. On a donc proposé que l'ONU envisage de créer sa « propre identité ». L'Administrateur a précisé que son rôle en matière de suivi des objectifs ne devait en aucune manière affaiblir le rôle de l'ONU en matière de création de capacités et qu'il n'existait pas de nouveau mandat. Une partie de la mission consistait à recueillir des données et des statistiques au niveau national. Dans le cadre du mandat global de l'Assemblée générale, le Secrétaire général avait chargé le Groupe des Nations Unies pour le

développement et le PNUD de la tâche consistant à diriger des équipes de pays à l'appui de la collecte de données. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a ajouté que des directives avaient été élaborées à l'intention des équipes de pays collaborant avec des gouvernements et que la coopération de tous les participants était cruciale. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a ajouté qu'il était important de tenir compte de la mauvaise qualité des statistiques dans beaucoup de régions. Le niveau de l'information disponible au centre ne reflétait pas toujours la situation au niveau local, et il fallait de gros investissements dans ce secteur pour permettre un suivi précis des progrès vers la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

161. L'Administrateur du PNUD a rendu hommage à l'appui fourni par de nombreux pays lors de la mise au point du cadre de ces objectifs et des méthodes d'établissement des rapports. Il a souligné qu'il comptait sur le ferme soutien des commissions régionales et du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU aux plans régional et mondial, notamment en matière de méthodes statistiques et d'information. Il a également noté que l'élaboration des rapports et l'organisation de la campagne exigeraient un partenariat avec les institutions spécialisées, les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods, ainsi qu'avec la société civile et le secteur privé. Dans ce contexte, il envisageait une division du travail, où les institutions de Bretton Woods se concentreraient sur les questions de politique macroéconomique alors que les Nations Unies aideraient dans le suivi de ces objectifs. Il était important de noter les liens conceptuels et de politique entre les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ces objectifs et les plans-cadres. L'Administrateur a également déclaré que ces objectifs ne seraient pas la seule stratégie et ne seraient pas préjudiciables aux activités en faveur de la réalisation des objectifs des autres conférences des Nations Unies traitant, par exemple, de la santé en matière de reproduction et de la sécurité alimentaire.

162. Les autres experts ont commenté la pertinence de ces objectifs pour leurs travaux, le Directeur exécutif de l'UNICEF a dit qu'ils étaient d'ores et déjà reflétés dans les plans-cadres et, partant, dans les programmes de pays des différentes institutions. Ils étaient entièrement compatibles avec les plans stratégiques à moyen terme adoptés par le Conseil d'administration de l'UNICEF en décembre 2001, qui mettaient l'accent sur cinq objectifs mondiaux primordiaux et l'UNICEF ferait rapport sur les progrès accomplis à cet égard. S'agissant de la coopération interinstitutions à l'appui de la création de capacités, elle a dit que la base de données utilisée par le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie aux fins de son rapport sur les objectifs en question reposait sur une base de donnée élaborée à l'origine par l'UNICEF au Népal et en Inde, et modifiée par la suite par le PNUD et l'UNICEF. À l'heure actuelle, six autres gouvernements africains utilisaient la base de données, adaptée à leurs besoins concrets, avec l'appui de ces deux institutions. Le Directeur exécutif adjoint du PAM a dit que ces objectifs aidaient à renforcer la concentration des activités du programme sur les pauvres. Par exemple, le PAM avait mis au point des analyses de vulnérabilité qui, à la différence des statistiques générales établies au niveau du pays, fournissaient des informations sur la situation alimentaire au niveau des régions et des districts et aidaient à cibler les plus pauvres. Une autre question importante concernait la manière dont les secours et le relèvement se répercutaient sur le développement. Les institutions membres du Groupe des Nations Unies pour le développement avaient échangé des vues sur cette

question concernant les zones touchées par des conflits, en particulier le Soudan, la région des Grands Lacs en Afrique et l'Afghanistan. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a partagé l'avis des délégations qui se sont inquiétées de l'absence d'un objectif concret concernant l'accès aux services de santé en matière de reproduction dans le cadre des objectifs en question. Le Groupe des Nations Unies pour le développement avait examiné la question et invité les équipes de pays à incorporer l'accès à ces services parmi les indicateurs de leurs rapports de pays.

Conclusions

163. Le Président du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP a indiqué qu'il était bon d'avoir inscrit les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire à l'ordre du jour de la session commune des Conseils d'administration. Ces objectifs définissaient manifestement un cadre commun pour les travaux du Groupe des Nations Unies pour le développement. Les débats avaient fait apparaître un consensus autour de l'idée que les objectifs en question ne pouvaient pas se substituer à une stratégie de développement mais qu'ils devaient servir à mesurer les progrès réalisés et à évaluer l'efficacité de l'aide.

164. Le Président a souligné que la discussion sur les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire n'était pas simplement un exercice statistique; elle établissait une base importante pour la construction d'un ensemble d'objectifs qui pourraient stimuler véritablement les débats à tous les niveaux possibles – à l'échelle mondiale, au niveau national, non seulement dans les pays en développement mais aussi dans les nations développées, et au niveau des entreprises – sur le rôle que le système des Nations Unies avait à jouer dans la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. De nombreuses délégations ont souligné l'importance de la Conférence internationale sur le financement du développement et du Sommet mondial pour le développement durable en tant que maillons d'un processus unique qu'il convenait d'étudier soigneusement de façon intégrée.

165. Quelques délégations ont insisté sur l'importance de la décentralisation et de la contextualisation à propos des efforts que les pays en développement déploient au niveau national. Comme l'Administrateur l'a fait remarquer, une approche normalisée et rigide ne conviendrait pas. La question du renforcement des capacités a été mise en relief.

166. Le Président a indiqué qu'il faudrait également engager, dans les pays développés, un débat national qui devrait être orienté vers le public et axé sur les contributions que ces pays apportaient à la réalisation des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Il a souligné que c'était dans les pays développés que le PNUD serait amené à lutter contre le phénomène de la lassitude des donateurs et que, dans ce contexte, les objectifs de développement précités étaient extrêmement importants pour l'orientation du débat. En outre, le débat ne devait pas être confiné au GNUD mais être élargi au Conseil de coordination des chefs de secrétariat, aux institutions financières internationales et à l'Organisation mondiale du commerce.

B. Bilans communs de pays et plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement

Présentation de la question par le Directeur exécutif adjoint du FNUAP

167. La question a été présentée par le Directeur exécutif adjoint du FNUAP qui a déclaré que les bilans communs de pays et les plans-cadres pour l'aide au développement étaient l'épine dorsale de l'action menée par l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Il a cité la résolution récente de l'Assemblée générale sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement (résolution 56/201 du 21 décembre 2001), dans laquelle elle a engagé tous les organismes des Nations Unies à améliorer leur coordination et leur collaboration et affirmé le rôle important joué par ces deux instruments, le bilan commun de pays constituant un outil analytique commun et le plan-cadre fournissant un cadre commun de planification.

168. Les bilans communs de pays et les plans-cadres pour l'aide au développement faisaient déjà partie intégrante des processus de programmation du FNUAP, du PNUD et de l'UNICEF, a-t-il ajouté, et on prenait actuellement des dispositions pour s'assurer qu'ils conduiraient à un renforcement de la collaboration dans l'élaboration des programmes et formeraient ultérieurement la base à partir de laquelle les différents programmes de pays seraient établis. Cela dit, la qualité et l'orientation stratégique de ces instruments pouvaient être encore grandement améliorées et les organisations avaient pris des mesures dans ce sens en 2001. Les membres du réseau d'information sur les bilans communs et les plans-cadres avaient intensifié leurs travaux pour recenser et mettre en commun les pratiques rationnelles. Les participants à une réunion des structures régionales de programmation organisée par le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement en décembre avaient examiné comment les bureaux régionaux des organismes membres du Groupe pourraient être associés aux processus des bilans communs de pays et des plans-cadres.

169. Les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement avaient reconnu qu'il était nécessaire d'améliorer le processus préparatoire, ainsi que la qualité des bilans communs de pays et des plans-cadres et avaient donné la priorité à cette question. Les organisations cherchaient comment renforcer les capacités de leurs bureaux de pays dans ce domaine et assurer un appui adéquat à l'échelle régionale. Un groupe d'étude interorganisations avait été chargé de réviser les directives relatives aux bilans communs et aux plans-cadres. Dans l'esprit de la résolution 56/201, il s'attacherait à donner un caractère participatif au processus de révision en sollicitant les vues des organismes compétents des Nations Unies, des États Membres et des membres des équipes de pays. Les directives révisées devaient être achevées et approuvées avant la fin du mois d'avril 2002 et prévoir l'intégration d'un mécanisme d'alerte rapide et de prévention ainsi que la prise en compte des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire.

Observations des délégations

170. Les délégations ont reconnu que les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement avaient déjà contribué à renforcer la collaboration et la coordination, non seulement parmi les organismes des Nations Unies mais aussi avec les gouvernements, la Banque mondiale, les

donateurs bilatéraux et d'autres partenaires de développement. On s'est accordé à penser que la coopération pour le développement devrait être fondée sur les stratégies de lutte contre la pauvreté, notamment celles qui étaient exposées dans les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, et que les bilans communs/plans-cadres devaient servir d'instruments pour assurer l'harmonisation dans ce contexte, le bilan commun préparant la voie et le plan-cadre constituant un plan d'action pour les organismes des Nations Unies au niveau des pays, indiquant comment les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement entendaient collaborer entre eux ainsi qu'avec les gouvernements et les partenaires extérieurs pour appuyer la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté. On a également engagé les organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement à collaborer encore davantage et à mieux coordonner leurs activités, en particulier à l'échelon des pays et dans les situations d'urgence. Une délégation s'est dite déçue par le faible nombre de plans-cadres établis jusqu'à présent et voulait savoir comment les plans existants étaient appliqués. Une autre a évoqué la nécessité d'une plus grande souplesse et déclaré qu'il faudrait peut-être allouer davantage de ressources au niveau des pays pour améliorer la qualité des documents. Une délégation a jugé que la qualité initiale des bilans communs/plans-cadres était satisfaisante mais elle souhaitait obtenir davantage d'indications sur leur rôle et leur impact et sur la façon dont ils contribuaient à une meilleure compréhension de la situation des pays. On retrouvait le même point de vue dans les observations faites par une autre délégation qui a demandé des exemples concrets des possibilités de mise en commun des données recueillies et des évaluations effectuées par une organisation et de leur exploitation effective par une autre organisation.

171. Citant les conclusions similaires d'une évaluation réalisée en 2001 par les pays nordiques, plusieurs délégations ont fait remarquer que le processus des bilans communs de pays/plans-cadres devrait être plus largement pris en main par les pays. Selon elles, les pays bénéficiaires de programmes devaient jouer un rôle moteur dans la définition de leurs besoins propres en matière de développement ainsi que dans la mise au point de stratégies possibles pour y répondre. L'importance du système des coordonnateurs résidents, qui était l'un des mécanismes les plus efficaces pour faire participer plus activement les pays à la planification de leur propre développement, a été mise en exergue et on a préconisé de le renforcer encore davantage. Enfin, on a exprimé la crainte que le plan-cadre entraîne simplement un accroissement de la charge de travail et ajoute une nouvelle strate dans la bureaucratie.

172. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a convenu que la qualité des analyses et la réflexion stratégique demandaient à être améliorées et que les membres du GNUM devaient consolider leurs équipes de pays pour qu'elles puissent mieux harmoniser leurs activités avec celles de la Banque mondiale et des agents du développement national. Il a reconnu que la souplesse était un facteur important et que le bilan commun de pays n'était pas toujours indispensable s'il existait un autre système d'évaluation adéquat. Mais le message adressé aux équipes de pays était clair à présent : le mécanisme du bilan commun/plan-cadre n'avait plus un caractère facultatif. Les organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement évalueraient dorénavant leurs programmes en se référant aux bilans communs de pays et aux plans-cadres et ils s'attendaient à voir des améliorations considérables dans la qualité de ces documents.

173. La Directrice générale de l'UNICEF a dit qu'elle comprenait que l'on puisse demander un plus grand nombre de plans-cadres pour l'aide au développement mais a souligné qu'il importait de tirer des enseignements de ceux qui existaient déjà. Le mécanisme du bilan commun pouvait être assoupli dans une certaine mesure et tous les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement cherchaient à élaguer leurs procédures mais les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire se rapportaient à la pauvreté et au développement social alors que les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté étaient souvent largement axés sur le développement économique. Le bilan commun et le plan-cadre étant centrés sur la dimension sociale du développement, il importait de veiller à ce que les objectifs de développement du Millénaire soient incorporés dans ces instruments pour qu'ils reflètent mieux la nature des tâches à exécuter.

174. L'Administrateur assistant du PNUD a dit qu'une communication plus efficace était le meilleur moyen pour encourager les pays à prendre davantage en main le processus du bilan commun de pays/plan-cadre. Une plus large décentralisation au sein du système des Nations Unies était également nécessaire. Répondant aux délégations qui avaient exprimé une inquiétude sur le surcroît de travail que les plans-cadres pourraient entraîner, il a déclaré que cette crainte était bien fondée mais que, en fin de compte, les inconvénients seraient largement compensés par les avantages d'une meilleure coordination entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement.

175. Le Sous-Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM) a déclaré que le Programme adhérait pleinement au mécanisme du bilan commun de pays/plan-cadre et à la formule des approches sectorielles, de façon générale. Les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement devaient néanmoins être réalistes; on pouvait envisager une programmation commune dans certains cas, mais pas toujours. Il a ensuite suggéré une raison pour expliquer pourquoi les gouvernements n'avaient pas assumé la maîtrise du processus du bilan commun/plan-cadre autant qu'on aurait pu l'espérer. Ce processus avait été introduit au moment où les fonds destinés aux activités de base étaient réduits, de sorte que l'on demandait aux gouvernements de faire davantage avec une assistance financière plus modeste.

Conclusions

176. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a récapitulé les principaux points abordés lors de la discussion. Il a commencé par énumérer certains des avantages liés aux bilans communs de pays/plans-cadres en affirmant que ces instruments : a) assuraient une harmonisation des interventions dans un pays donné et étaient extrêmement utiles pour les organismes des Nations Unies ainsi que pour les donateurs bilatéraux et d'autres organisations internationales; b) fournissaient un contexte national pour les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire; c) jouaient le rôle d'un plan d'action pour les organismes des Nations Unies à l'égard des stratégies nationales de lutte contre la pauvreté, y compris les DSRP; d) créaient des synergies et facilitaient le partage de données d'expérience entre les organismes des Nations Unies; e) établissaient un processus dynamique et continu qui permettait d'accumuler les enseignements tirés de l'expérience. Il restait à : a) s'employer à assurer une plus grande convergence entre les bilans communs de pays/plans-cadres et la lutte contre la pauvreté; b) instaurer des indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis dans la

mise en oeuvre; c) renforcer la décentralisation au niveau local et au sein du système des Nations Unies; d) intensifier la collaboration à tous les niveaux, et plus particulièrement à l'échelon des pays.

C. Harmonisation et simplification des procédures

Présentation par la Directrice générale de l'UNICEF

177. La Directrice générale de l'UNICEF a fait observer que cette réunion conjointe offrait à un grand nombre des parties intéressées les plus importantes parmi les partenaires de développement du Groupe des Nations Unies pour le développement une occasion unique de prendre part à un dialogue interactif. La discussion qui a précédé a montré clairement que les organismes des Nations Unies, en particulier les membres du Groupe, étaient à la hauteur de la tâche à laquelle les conviaient les initiatives de réforme du Secrétaire général, qu'ils répondaient à l'appel lancé par les États Membres dans le cadre de l'examen triennal des orientations et qu'ils se conformaient aux directives définies par leurs différents conseils d'administration.

178. Elle a fait observer par ailleurs que la structure organisationnelle du Groupe des Nations Unies pour le développement non seulement rapprochait les principaux partenaires de développement dans le contexte plus large du Groupe et des entités membres de son comité exécutif, y compris les institutions spécialisées les plus importantes, mais qu'elle offrait également la possibilité d'une collaboration et d'un dialogue actifs avec la Banque mondiale. Les bilans communs de pays, avaient permis la mise en place dans 93 pays, d'un cadre d'analyse, et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement était devenu le principal instrument de planification des programmes dans 48 pays et des Maisons des Nations Unies avaient été établies dans 46 pays. Le processus de nomination du coordonnateur résident avait été amélioré, et des mécanismes avaient été mis en place pour évaluer l'efficacité des programmes, en contrôler les résultats et les mettre en commun, et examiner les orientations futures. La Directrice générale a souligné l'importance du consensus international concernant les buts et objectifs du développement qui s'était dégagé à propos de la Déclaration du Millénaire et des conclusions d'autres conférences internationales majeures, y compris le Sommet mondial pour les enfants tenu en 1990 et la session extraordinaire que l'Assemblée générale avait consacrée aux enfants.

179. Tout en reconnaissant que des progrès avaient été réalisés en matière d'harmonisation et de simplification, la Directrice générale a fait observer que l'on pouvait encore accroître l'efficacité et la productivité. Des résultats importants avaient été obtenus dans les domaines suivants : présentation budgétaire et terminologie budgétaire communes; accord sur les définitions essentielles et les modalités d'une programmation conjointe et concertée; et directives communes concernant des domaines clefs de la coordination au niveau des pays. À titre d'exemple, elle a fait observer qu'au cours de la semaine précédente, le Conseil d'administration de l'UNICEF avait approuvé un processus simplifié d'élaboration, d'examen et d'approbation des programmes de coopération en faveur des pays, semblable à celui qu'avait approuvé le Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP en 2001. Ce processus révisé allait permettre de réduire le temps et le volume de travail que nécessitait l'élaboration de nouveaux programmes de coopération pour les autorités nationales et les organismes compétents des Nations

Unies, tout en préservant et en favorisant une programmation rationnelle. De ce fait, il devrait en principe aider à éliminer les chevauchements de calendrier et à réduire les doubles emplois entre documents, autant de facteurs qui alourdissaient le processus précédent. Les modifications apportées répondaient à son avis directement au souci d'harmonisation et de rationalisation des procédures relatives aux programmes, une plus grande concentration stratégique et des actions davantage axées sur les résultats.

180. Les structures d'ensemble des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement étaient, certes, solidement établies, mais il fallait à présent étudier en détail la manière dont les organismes fonctionnaient au niveau des pays et les possibilités d'amélioration de l'appui qu'ils fournissaient aux gouvernements. L'examen triennal des orientations avait mis en lumière la nécessité d'examiner plus avant les domaines dans lesquels les organismes concernés pourraient simplifier et harmoniser leurs méthodes de travail, à savoir notamment : décentralisation et délégation de pouvoirs; politiques et procédures financières; procédures de mise en oeuvre des programmes et projets, en particulier contrôle et établissement de rapports; services communs dans les bureaux de pays; et recrutement, formation et rémunération du personnel national affecté aux projets. La tâche n'était certes pas simple mais c'est avec enthousiasme qu'on s'y était attelé car elle était logique et pouvait accroître l'efficacité et la productivité.

181. La Directrice générale a ensuite exposé les mesures que prenait actuellement le Groupe des Nations Unies pour le développement comme suite à la résolution relative à l'examen triennal des orientations. Le Comité exécutif du Groupe avait récemment approuvé pour 2002 un plan de travail axé sur les résultats, qui faisait de l'examen triennal des orientations, une activité prioritaire, les tâches identifiées devant être exécutées essentiellement par deux organes du Groupe, chargés respectivement des programmes et de la gestion. Outre qu'il fallait donner la priorité au renforcement des processus de bilans communs de pays et de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, l'essentiel du travail à effectuer au cours des deux années à venir allait porter sur la simplification et l'harmonisation des procédures. Il allait falloir recenser les domaines dans lesquels la complexité des modalités et des pratiques de l'exécution des programmes ou l'absence d'harmonisation entre elles faisaient obstacle à la concertation dans le travail ou encore nuisaient à l'efficacité et à la productivité.

182. Pour terminer, la Directrice générale a indiqué qu'un programme de travail initial, établi en consultation avec les partenaires essentiels, y compris les gouvernements, serait présenté au Conseil économique et social lors de sa session de fond de 2002. Au bout du compte, le succès dépendrait des améliorations qui seraient apportées à la capacité de fournir les services voulus. Les organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement devaient veiller à ce que la simplification et l'harmonisation de leurs procédures rehaussent la valeur de leurs activités mais, dans certains domaines, il serait peut-être plus logique de rationaliser leurs rôles respectifs et de permettre à chacun de concentrer ses efforts sur les domaines et les méthodes où il possédait un avantage comparatif. Le Groupe des Nations Unies pour le développement avait déjà commencé à réviser et actualiser les orientations des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, et la souplesse, qui permettrait d'alléger la tâche de tous, était l'un des principes directeurs retenus.

Observations des délégations

183. Le Vice-Président du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM) a fait observer qu'étant donné que son organisation avait pour vocation d'assurer aux populations vulnérables un approvisionnement alimentaire d'urgence et d'aider au relèvement des zones où avaient sévi un désastre ou un conflit, l'harmonisation avec les autres organisations était essentielle. Le PAM avait souligné à maintes reprises toute l'importance d'une telle harmonisation et s'employait à appliquer les recommandations pertinentes en la matière. Tout en reconnaissant que son organisation devrait peut-être apporter des modifications à telle ou telle de ses méthodes, le Vice-Président du Conseil d'administration du PAM estimait qu'à ce stade du processus de réforme de son organisation, il était possible d'oeuvrer efficacement à l'harmonisation souhaitée. Le projet sur la gouvernance adopté par le Conseil d'administration du PAM traitait de l'harmonisation et de la simplification des procédures, en liaison avec la recommandation (1 sur 22) relative à la révision des principes de programmation applicables aux programmes de pays du PAM.

184. Des délégations ont reconnu l'importance des efforts déployés par les organismes opérationnels des Nations Unies pour harmoniser et simplifier leurs procédures, ainsi que les progrès qui avaient été réalisés à ce jour. L'une d'elles a fait observer que le rapport du Secrétaire général reconnaissait la nécessité d'une percée authentique dans ce domaine. L'intervenant s'est félicité des résolutions adoptées par l'Assemblée générale, qui insistaient particulièrement sur la nécessité d'une simplification et d'une harmonisation plus poussées, et montraient la voie à suivre pour les années à venir. Tout en exprimant leur appui à cette idée, certains intervenants ont fait observer qu'il restait encore beaucoup de travail à faire. Par exemple, une plus grande cohérence des efforts déployés par les organismes des Nations Unies s'imposait, étant donné notamment la diminution générale des ressources ordinaires. À ce propos, une délégation a vivement encouragé les fonds et les programmes à intensifier leurs efforts pour réduire leurs coûts. Un intervenant a demandé si les procédures d'harmonisation étaient suffisamment souples pour tenir compte des différences de situation d'un pays à l'autre. Tout en reconnaissant les avantages de l'harmonisation, un autre intervenant a demandé pourquoi on y oeuvrait dans le cadre de l'examen triennal des orientations. Étant donné que l'harmonisation et la simplification n'étaient que des moyens pour parvenir au but recherché, leur succès serait mesuré par l'aptitude accrue de fournir les services voulus.

185. Un autre intervenant a évoqué la participation de son gouvernement au travail d'harmonisation des procédures des donateurs, en coopération avec la Banque mondiale et d'autres donateurs. Il importait, a-t-il fait observer, que les organismes des Nations Unies participent à des tribunes plus larges, et il a demandé s'il était question de plans dans ce sens. La Directrice générale de l'UNICEF a répondu que, d'une façon générale, l'harmonisation et la simplification des procédures n'étaient encore envisagées que dans le contexte élargi des Nations Unies, mais que celui-ci continuerait à se développer. S'agissant de la gamme des procédures suivies par les donateurs, il s'agissait là d'une question qu'il fallait également étudier. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a indiqué que des consultations avaient eu lieu avec la Banque mondiale, les institutions de Bretton Woods, des organismes d'aide bilatérale et des banques régionales de développement. Il y aurait lieu par ailleurs de

travailler en relation plus étroite avec le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

186. Nombre d'interventions ont porté sur l'harmonisation des cycles de programmation et sur le processus d'approbation des programmes. Plusieurs délégations ont commenté en termes favorables l'approbation récente par le Conseil d'administration de l'UNICEF et celui du PNUD et du FNUAP de leurs procédures d'approbation des programmes et ont encouragé d'autres organismes à s'associer à cet effort, qui aurait pour effet de faciliter le travail de tous les partenaires. Un intervenant a fait observer que pour améliorer encore le processus, il faudrait peut-être harmoniser aussi les règles et règlements, tout en faisant preuve, sur ce plan, d'une certaine souplesse. Une délégation a fait observer que le Programme alimentaire mondial ne suivait pas d'aussi près que les autres fonds et programmes l'harmonisation des procédures relatives aux programmes, et a demandé si des changements étaient prévus. La Directrice générale de l'UNICEF a répondu que le Groupe des Nations Unies pour le développement n'était pas en mesure de s'attaquer à toutes les questions relatives aux procédures administratives et aux politiques de personnel, mais qu'il avait commencé à rechercher un certain degré d'harmonisation dans ces domaines. La question allait être examinée systématiquement avec les hauts responsables afin de déterminer si une rationalisation était possible en la matière. Des indications plus détaillées seraient fournies ultérieurement. Le Président du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial, qui assurait la présidence de cette partie de la séance, a donné aux délégations l'assurance que le Conseil d'administration du PAM suivait de très près l'évolution de la situation au niveau des Conseils d'administration de New York, mais que son calendrier de réunions et son programme de travail étaient différents. L'harmonisation et la simplification devaient intervenir dans le cadre du projet du PAM sur la gouvernance, au printemps de 2002. Le fait que le PAM fasse également rapport à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) compliquait sa tâche dans la mesure où la Conférence générale de la FAO se tenait tous les deux ans. Le Sous-Directeur exécutif du PAM a ajouté que son organisation était pleinement associée à tous les débats du Groupe des Nations Unies pour le développement dans les pays où elle détenait un portefeuille de projets de développement et à New York par le biais de son bureau de liaison. Le projet du Conseil d'administration du PAM sur la gouvernance comprend, au nombre de ses 22 recommandations, une recommandation spécifique sur la programmation par pays et sur l'interaction avec la FAO. Toutes les recommandations relatives au projet sur la gouvernance devraient avoir été mises en application à l'horizon de 2005.

187. Les orateurs ont accordé une importance particulière à l'examen du programme de travail en vue de sa simplification et de son harmonisation. Sachant qu'en vertu de la résolution pertinente, les conseils d'administration des fonds et programmes devaient être associés à ce processus, une délégation a demandé comment cette interaction entre les organisations et les organes directeurs fonctionnerait, comment on pouvait la favoriser et comment cette question devait figurer à l'ordre du jour des conseils d'administration. La Directrice générale de l'UNICEF a répondu que les conseils d'administration des fonds et programmes seraient associés à ce processus par le biais des rapports annuels qu'ils présentent au Conseil économique et social. Les secrétariats seraient tenus de soumettre toute proposition de modification à leur conseil, pour approbation.

188. Concernant l'organisation de réunions conjointes des conseils d'administration, un orateur a dit que la présente réunion montrait qu'il était justifié de prévoir une journée entière pour les délibérations. Il a ajouté que la préparation de la réunion de l'année prochaine, c'est-à-dire l'ordre du jour et tous les documents de base, devrait commencer longtemps à l'avance. La réunion conjointe offrait un cadre idéal pour examiner des questions telles que l'harmonisation et la simplification. Il a été proposé d'étudier les procédures juridiques, compte tenu du fait que les réunions conjointes n'étaient pas habilitées à prendre de décisions, et l'on a suggéré que les délégations puissent faire des recommandations. La Directrice générale de l'UNICEF a indiqué qu'il appartenait aux États Membres de porter la question des réunions conjointes des conseils d'administration – y compris de leur rôle – à l'attention du Conseil économique et social. La définition des sujets à traiter dans le cadre de ces réunions conjointes pourrait s'avérer difficile dans la mesure où les divers fonds et programmes avaient des mandats différents.

189. S'agissant des bureaux communs, une délégation a fait observer que les organismes qui étaient chargés de programmes de portée limitée semblaient craindre de perdre leur identité et a demandé si on avait réfléchi à cette question. Un autre intervenant s'est déclaré favorable à la mise en place rapide de locaux communs ou d'une Maison des Nations Unies. Il a appelé l'attention sur les projets conjoints mis en oeuvre dans son pays et dans deux autres pays, notamment à la suite de la catastrophe de Tchernobyl, et demandé aux fonds et programmes de poursuivre leurs efforts en vue de mettre en oeuvre la stratégie de l'ONU dans cette région. La Directrice générale a dit que le Groupe des Nations Unies pour le développement avait entamé une étude de faisabilité sur la mise en place de bureaux communs.

190. Une délégation a proposé que les fonds et programmes envisagent l'organisation de visites conjointes sur le terrain par les membres de leurs conseils d'administration. Elle a en outre recommandé d'améliorer la coordination entre les différents organismes et demandé ce que l'on envisageait de faire pour simplifier la procédure dans ce domaine. La nécessité de procéder à des évaluations conjointes a également été soulignée. Tout en approuvant l'idée de visites conjointes sur le terrain, la Directrice générale de l'UNICEF a estimé que ces visites seraient davantage axées sur les problèmes de coordination, les questions de programmation étant reléguées à l'arrière-plan. Il serait néanmoins peut-être possible d'organiser des visites conjointes des membres des conseils d'administration, qui prendraient en compte ces deux volets.

191. La modification apportée au système d'évaluation des compétences des coordonnateurs résidents a été bien accueillie. Les délégations ont estimé qu'elle contribuerait à améliorer les compétences des candidats et, éventuellement, à accroître le nombre des candidates.

192. Plusieurs intervenants ont soulevé la question de la présentation des rapports financiers. Certains se sont inquiétés de ce que l'usage de logiciels et de règlements différents risquait d'occasionner de lourdes dépenses de transaction. Un autre intervenant a souligné que l'objectif consistait à réduire les coûts, tout en maintenant une programmation efficace. La Directrice générale de l'UNICEF a dit qu'un moyen de réduire les coûts de transaction serait de limiter le nombre de rapports à l'intention des donateurs, notamment pour les programmes financés au moyen de contributions à des fins spéciales. Elle a fait observer que certains progrès avaient été accomplis mais qu'il restait encore beaucoup à faire. C'était un domaine

qui devait effectivement être simplifié, et elle a invité les donateurs à réfléchir à la question.

193. Des questions ont également été posées sur ce qui était fait dans les domaines suivants : a) harmonisation dans le domaine des technologies de l'information, en particulier pour ce qui était de la mise à niveau des systèmes; b) politiques visant à encourager la mobilité du personnel entre les organisations; c) utilisation des évaluations et enseignements tirés, ainsi que de méthodes d'évaluation et de techniques permettant de mesurer les progrès accomplis notamment dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement; d) simplification des procédures à suivre par les donateurs, et mise en commun des connaissances, des méthodes et des enseignements tirés en vue d'informer tant les donateurs que les pays bénéficiaires des programmes. Un autre intervenant a demandé quelles étaient les priorités les plus urgentes. S'agissant de l'harmonisation des technologies de l'information, la Directrice générale de l'UNICEF a indiqué que ce point figurait sur la liste des questions à examiner par l'organisation. Le Fonds avait créé un groupe de coordination à New York qui était chargé de s'occuper de cet aspect. Deux éléments facilitaient déjà la mobilité du personnel entre les organisations, à savoir la désignation de certains coordonnateurs résidents d'autres organismes et le Programme sur la mobilité entre organisations. La Directrice générale a reconnu que l'on pouvait faire davantage dans le domaine de l'évaluation et de la mise en commun de l'information et des technologies, notamment en ce qui concernait la diffusion des résultats.

Observations finales

194. Le Vice-Président du Conseil d'administration du PAM a présenté une synthèse des déclarations liminaires. La Directrice générale de l'UNICEF avait fait état des progrès qui avaient déjà été accomplis concernant la simplification et l'harmonisation en vue de la réduction des coûts et du renforcement des capacités nationales, tout en insistant sur la prise de contrôle des opérations par les gouvernements. Elle avait également énuméré les prochaines mesures que devait prendre le Groupe des Nations Unies pour le développement, qui seraient portées à l'attention du Conseil économique et social, à sa session de fond de 2002. Le Sous-directeur exécutif du PAM avait exposé les grandes lignes du plan de travail du Programme et signalé que les préparatifs relatifs à l'évaluation de l'harmonisation des cycles de programmation étaient en cours, ajoutant qu'à l'issue d'une consultation, un rapport serait établi d'ici à octobre 2002. Le Président s'est par ailleurs fait l'écho de certaines des observations faites par les délégations lors des délibérations concernant notamment la nécessité de redoubler d'efforts en vue de l'harmonisation et de la simplification, la délégation de pouvoir, la mobilité du personnel et le partage de locaux à usage de bureaux. Les chefs de secrétariat des organisations ont répondu qu'ils étaient favorables à la tenue de réunions conjointes et qu'ils demanderaient à leurs bureaux respectifs de s'occuper des préparatifs des réunions à venir. Ils sont également convenus que tous les rapports devraient être établis longtemps avant la tenue de ces réunions.

D. Sécurité du personnel

Déclaration du Sous-Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial

195. Le Sous-Directeur exécutif du PAM a dit que si les événements du 11 septembre avaient mis en cause l'efficacité des normes de sécurité à l'échelle mondiale, ils ne sauraient toutefois occulter les progrès notables accomplis au cours de l'année écoulée en matière de sécurité à l'échelle du système des Nations Unies. Une série d'initiatives lancées au niveau interorganisations étaient parvenues jusqu'à l'Assemblée générale, aboutissant à l'élaboration de règles minimales de sécurité opérationnelle et de règles minimales de sécurité en matière de télécommunications; à la formulation de recommandations visant à améliorer la collaboration en matière de sécurité entre les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales qui leur sont rattachées et les ONG partenaires; et à la mise en place d'une instance interorganisations pour la sécurité aérienne.

196. Une autre réalisation majeure avait été l'accord conclu à la suite d'une demande formulée par l'Assemblée générale en décembre 2000, dans laquelle l'Assemblée priait le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies de mettre au point des arrangements de participation aux coûts. Les nouveaux arrangements, qui devaient permettre d'organiser le déploiement de 100 agents de sécurité, ont pris effet au 1er janvier 2002. Depuis lors, les organismes opérationnels avaient tenu des audioconférences hebdomadaires avec le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, afin de déterminer la répartition optimale des ressources à affecter à la sécurité au sein du système des Nations Unies. Plus de 75 % du personnel de terrain travaillaient pour l'ONU et cinq organismes : le PNUD, le HCR, l'UNICEF, le PAM et l'OMS. Selon la formule convenue, sur le montant total des dépenses de sécurité pour l'exercice biennal, soit 53 millions de dollars, l'ONU verserait 11 millions de dollars et les cinq autres organismes, 31 millions de dollars, les 11 millions de dollars restants devant être pris en charge par les 21 autres organisations.

197. Le Sous-Directeur exécutif a ajouté que l'Assemblée générale avait récemment demandé au Secrétaire général d'établir un rapport détaillé sur la mise en place d'un mécanisme de responsabilisation garantissant la transparence, notamment sur son champ d'application, son ampleur, les règles communes qui seront adoptées, ainsi que les moyens d'exécution, dans le cadre d'une structure interorganisations. Les membres du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion avaient défini des principes régissant l'élaboration d'un mécanisme de gouvernance dynamique chargé d'organiser efficacement la sécurité du personnel au sein du système des Nations Unies.

198. Les auteurs d'attaques perpétrées contre le personnel humanitaire devaient rendre des comptes, a dit le Sous-Directeur exécutif. Depuis 1992, les organismes des Nations Unies avaient perdu 204 membres de leur personnel civil qui avaient été victimes de la violence et des fonctionnaires continuaient aujourd'hui d'être détenus, attaqués ou tués dans l'exercice de leurs fonctions. Les États Membres et les organismes des Nations Unies devaient continuer de faire campagne dans toutes les instances pour que les gouvernements des pays hôtes assument les responsabilités qui leur incombent en ce qui concerne la sécurité et la protection du personnel humanitaire et que les coupables soient traduits en justice. Il ne fallait pas perdre de vue la question de la neutralité du personnel. Le personnel des Nations

Unies devait être protégé par les États et par ses propres agents de sécurité. Il fallait instaurer une culture de protection du personnel humanitaire des Nations Unies, qui devrait se concrétiser non seulement dans un cadre juridique mais également au sein des populations.

199. Un représentant du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a fait observer qu'une véritable sécurité exigeait des ressources adéquates. Compte tenu des changements qui avaient récemment été apportés à la gestion et à la structure de son système de sécurité, de même qu'au montant des ressources affectées à ce titre, l'ONU était à présent en mesure d'accomplir un meilleur travail dans ce domaine, ce qui permettrait de mieux protéger les membres du personnel, dont six avaient été tués l'an dernier.

200. Une intervenante a dit qu'une sécurité effective exigeait une coopération étroite entre toutes les organisations sur le terrain. Il fallait faire preuve de souplesse mais il n'était pas nécessaire que chaque organisation déploie son propre dispositif de sécurité. Il fallait mettre en place un système de communication transparent et ouvert, et définir précisément les responsabilités et les voies hiérarchiques. L'intervenante a demandé si des mécanismes avaient été élaborés ou mis en place pour donner suite à la demande relative à l'établissement d'un rapport sur les responsabilités. Une autre intervenante a mis l'accent sur la responsabilité des gouvernements des pays hôtes, ajoutant que le système des Nations Unies devait faire tout son possible pour permettre à son personnel de travailler dans des conditions de sécurité. La méfiance persistante dont le personnel des Nations Unies et les ONG faisaient l'objet parmi certains groupes de population posait un problème. L'intervenante s'est félicitée que le Conseil de sécurité, la Cinquième Commission et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires accordent maintenant plus d'attention à ces questions. Une troisième délégation a ajouté que la Sixième Commission s'employait également à renforcer la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

201. Le représentant du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité a dit que le système actuel de responsabilisation correspondait à une politique couchée par écrit dans le Manuel de sécurité des Nations Unies, la responsabilité ultime reposant sur le Secrétaire général. Dans chaque lieu d'affectation, un fonctionnaire désigné à cet effet et responsable de tous les fonctionnaires rencontrait fréquemment l'équipe chargée de la sécurité et les chefs de secrétariat. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité préparait un projet visant à renforcer ce système, qui serait présenté, pour approbation, d'abord à la réunion interinstitutions de février puis à d'autres organes, dont le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion. Le Sous-Directeur exécutif du PAM a dit qu'il fallait élargir la question de la responsabilisation afin que les auteurs de crimes contre le personnel puissent être traduits en justice.

202. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP a dit que son expérience personnelle lui permettait de comprendre à quel point la question était importante, puisqu'il avait lui-même été attaqué et qu'il avait eu à mener des négociations concernant la sécurité du personnel. Il importait d'être bien appuyé et de disposer de bonnes communications, et aussi d'avoir du jugement. Il convenait d'insister sur le fait que des agents locaux aidaient souvent à sauver la vie de membres du personnel international et devaient eux-mêmes recevoir tout l'appui voulu. La Directrice

générale de l'UNICEF a mis l'accent sur l'évolution de la situation de par le monde, marquée par les conflits internes, par un moindre respect pour le personnel des organisations humanitaires et par des assassinats et des enlèvements qui restaient impunis. Dans ces conditions, la sécurité et la protection du personnel des Nations Unies devaient être au centre des activités du système des Nations Unies. Les différents organismes prenaient au sérieux la question de la responsabilisation, mais il fallait qu'ils puissent prendre des décisions sur le terrain, souvent rapidement. L'Administrateur du PNUD a dit que la question tenait à coeur aux chefs de secrétariat de tous les organismes et que le manque de ressources les avait toujours préoccupés. Au moment où les organismes des Nations Unies se lançaient dans une mission de grande ampleur en Afghanistan, ces questions allaient prendre encore plus d'importance.

Résumé du Président

203. Résumant le débat, le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a dit que de l'avis général, il fallait porter remède au problème de la sécurité du personnel et que les principaux organes des Nations Unies avaient pris position sur la question, notamment le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et maintenant les conseils d'administration des fonds et programmes, qui relevaient du Conseil économique et social. Toute une série de questions s'étaient dégagées du débat, notamment :

- a) La question des responsabilités, le pays hôte étant responsable au premier chef de la sécurité du personnel des Nations Unies;
- b) La question de la responsabilisation, qui devrait être discutée plus avant sur la base du rapport du Secrétaire général qui était en cours d'établissement;
- c) La question du financement et celles de savoir qui financerait le coût de l'amélioration de la sécurité et si ce serait au moyen du budget ordinaire ou d'un autre mécanisme;
- d) Le fait qu'intervenait un système de coopération complexe, non seulement à l'intérieur du système des Nations Unies mais aussi avec les gouvernements des pays hôtes et les gouvernements donateurs;
- e) Les décisions à prendre concernant la structure institutionnelle au sein du système des Nations Unies et les modifications éventuelles à y apporter.

E. Questions diverses

Exposé sur la Conférence internationale sur l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan (Tokyo)

204. Les membres des Conseils d'administration ont entendu l'Administrateur du PNUD au sujet de la Conférence internationale sur l'aide à la reconstruction de l'Afghanistan, qui s'est tenue à Tokyo les 21 et 22 janvier 2002. L'Administrateur a déclaré que la Conférence avait représenté un succès extraordinaire pour toute la famille des Nations Unies. En effet, la Conférence s'est distinguée par la participation de représentants de haut rang ainsi que par un soutien important de la part des donateurs : au total, des contributions représentant 1,8 milliard de dollars ont été annoncées pour la première année s'ajoutant à des annonces de contributions

pluriannuelles pour un montant de 4,5 milliards de dollars. Il a précisé que la Conférence, qui avait porté sur les problèmes de redressement et de reconstruction parce que les besoins humanitaires immédiats faisaient l'objet d'autres appels, avait été l'occasion de soulever un certain nombre de questions concernant les efforts de redressement. Premièrement, du fait des préoccupations exprimées par l'Administration intérimaire au sujet des échéances fixées, les activités de suivi revêtaient une importance critique. Certains donateurs ont par ailleurs manifesté un certain scepticisme au sujet des dépenses récurrentes citées par l'Administration intérimaire, et se sont interrogés sur le montant de la somme d'argent dont on pouvait raisonnablement considérer que le nouveau gouvernement dépenserait à bon escient. Le Groupe des Nations Unies pour le développement, la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale et certains donateurs avaient fait valoir que la consolidation de la paix était plus que la somme d'un certain nombre de projets. Ce qui était primordial, c'était de restaurer la confiance en le pouvoir central, car à eux seuls des projets ne remplaceraient jamais ce que le Gouvernement devait faire pour répondre aux besoins de son peuple. La relation entre le Gouvernement et la population était au coeur de la consolidation de la paix en Afghanistan.

205. La sécurité était l'un des problèmes de développement les plus graves et les plus difficiles, et constituait une source considérable d'inquiétude pour tous les Afghans. Ceux-ci voulaient que l'ordre public soit maintenu dans leurs villages, que la police soit assurée et qu'il y ait un modèle de justice. Leurs autres priorités étaient les suivantes : que les écoles rouvrent le 21 mars au plus tard; que l'agriculture soit remise sur pied; qu'une activité économique soit créée sous forme de travaux publics, ce qui serait une « retombée » économique de la paix; la démobilisation, le déminage et le retour des réfugiés.

206. Poursuivant, il a déclaré que, du point de vue de l'ONU, la Conférence avait fait en sorte, pour la première fois, que l'on se préoccupe suffisamment des secours et de la reconstruction en même temps que de leur financement. C'était la première fois que le décalage avait pu être compensé de manière satisfaisante. Les activités de consolidation de la paix comportaient deux aspects, et M. Lakhdar Brahimi, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, collaborerait avec l'Administration intérimaire, chargée de l'ensemble du processus et se concerterait avec elle sur des problèmes et priorités tels que le plan général des programmes et l'utilisation du fonds d'affectation spéciale. Ainsi, les décisions concernant le développement ne seraient pas politisées. On pouvait particulièrement se féliciter de la nomination, par le Secrétaire général, au poste de Représentant spécial adjoint pour les affaires humanitaires en Afghanistan, de M. Nigel Fisher, de l'UNICEF, car celui-ci était mandaté pour coordonner les activités opérationnelles relatives au développement et aux problèmes humanitaires.

207. En conclusion, l'Administrateur a fait état du large appui fourni par les donateurs traditionnels et non traditionnels à la Conférence de Tokyo, citant comme exemple de coopération Sud-Sud les contributions de l'Arabie saoudite, de l'Inde, du Pakistan et de la République islamique d'Iran.

208. Les délégations ont exprimé leur gratitude pour le renouvellement de l'engagement de l'ONU et des donateurs en faveur de l'Afghanistan, tout en soulignant que la paix n'était pas encore assurée et que la communauté internationale devait apporter son soutien au processus politique pour que la sécurité soit assurée dans le pays. Une délégation a souligné qu'il ne fallait pas perdre de

vue le problème des réfugiés, dont un nombre important se trouvait encore dans les pays voisins. Il fallait espérer que l'action menée pour reconstruire l'Afghanistan après plus de deux décennies de dévastations donnerait naissance à une atmosphère de paix et de sécurité. La reconstruction de l'infrastructure en ruines était une action concrète qui aiderait à renforcer le gouvernement central. Il faudrait que la coopération internationale s'intensifie pour que les plans de reconstruction se concrétisent. Une autre intervenante a jugé remarquables la coopération entre les organismes des Nations Unies ainsi que le montant des contributions annoncées. Elle a néanmoins précisé que son pays savait d'expérience qu'une fois passée la phase d'extrême urgence, la dynamique pouvait s'essouffler. Une délégation a insisté sur l'importance d'une coordination permanente des activités des organismes des Nations Unies, soulignant que le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime devrait participer au mécanisme de coordination.

209. L'Administrateur du PNUD a souligné que les organismes des Nations Unies devraient tenir leurs promesses et veiller à ce qu'elles se concrétisent sous forme de programmes. L'information serait publiée sur Internet, en coopération avec l'Administration intérimaire, ce qui permettrait de faire en sorte que celle-ci se sente impliquée. L'Administrateur a remercié le Gouvernement japonais de son aide, et plus particulièrement Mme Sadako Ogata, ancien Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, qui avait assuré la présidence de la Conférence.

Hommage à Catherine Bertini

210. La Directrice exécutive de l'UNICEF a salué Catherine Bertini, Directrice exécutive du Programme alimentaire mondial (PAM), qui devait quitter ce poste au mois d'avril, lorsque son mandat arriverait à sa fin. Mme Bertini, New-Yorkaise comme elle, avait dirigé avec vigueur et efficacité le PAM, qui était devenu le plus important organisme humanitaire du monde.

Annexe I

Contributions des gouvernements aux ressources ordinaires pour les exercices 2000 à 2004 : montants réels et montants indicatifs

Contributions annoncées ou acquittées au 24 janvier 2002

(Montants exprimés en milliers d'unités de la monnaie dans laquelle l'annonce a été faite et leur équivalent en milliers de dollars des États-Unis)

(Le tableau ci-après montre les montants fermes et les montants indicatifs communiqués par les États membres. Un certain nombre de pays qui ne sont pas encore en mesure d'annoncer leur contribution ont dit croire que celle-ci atteindrait ou dépasserait le niveau actuel.)

Pays	2000 Montant effectif		2001 Montant effectif ^a		2002 Montant annoncé		2003 Montant indicatif		2004 Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Afghanistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique du Sud	200,0	31,6 ^f	51,6	51,6 ^f	-	-	-	-	-	-
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Algérie	25,0	25,0 ^j	20,0	20,0 ^e	20,0	20,0 ^e	-	-	-	-
Allemagne	4 346,0	4 206,4 ^{f,m}	4 346,0	3 869,8 ^{f,l,m}	5 113,0	4 500,9 ^f	-	-	-	-
Andorre	13,3	13,3 ^j	14,1	14,1	-	-	-	-	-	-
Angola	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Antigua-et-Barbuda	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arabie saoudite	1 000,0	1 000,0 ^e	-	-	1 000,0	1 000,0 ^{e,g}	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Australie	4 672,0	3 033,8 ^f	4 800,0	2 623,0 ^f	4 860,0	2 479,6 ^f	-	-	-	-
Autriche	1 090,1	1 011,4 ^{j,m}	1 090,1	1 014,3 ^{f,m}	-	-	-	-	-	-
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bahamas	1,0	1,0 ^j	1,6	1,6	-	-	-	-	-	-
Bahreïn	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	32,0	32,0 ^e	34,5	34,5 ^e	34,5	34,5 ^f	-	-	-	-
Barbade	-	- ^b	8,0	4,0 ^j	-	-	-	-	-	-
Bélarus	5,0	5,0 ^j	5,0	5,0 ^e	-	-	-	-	-	-
Belgique	3 148,2	2 776,5 ^{f,l,m}	3 396,1	3 054,2 ^{f,i,l,m}	2 478,9	2 182,1 ^f	2 478,9	2 182,1 ^f	-	-
Belize	37,8	37,8 ^j	-	- ^b	-	-	-	-	-	-
Bénin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Pays	2000		2001		2002		2003		2004	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Bhoutan	21,0	21,0 ^{e,j}	12,1	12,1 ^e	13,5	13,5 ^e			-	-
Bolivie	10,0	10,0 ^f	-	-	-	-	-	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Botswana	26,0	5,7 ^{f,j}	52,0	9,4 ^j	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brunéi Darussalam	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Burkina Faso	7,2	7,2 ^j	1,4	1,4 ^f	-	-	-	-	-	-
Burundi	1 000,0	1,3 ^j	1,3	1,3 ^f	-	-	-	-	-	-
Cambodge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cameroun	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Canada	13 500,0	9 081,1 ^j	13 500,0	8 598,7 ^{f,g}	13 500,0	8 490,6 ^{f,g}	-	-	-	-
Cap-Vert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chili	70,0	70,0 ^{b,e}	70,0	70,0 ^{e,b}	70,0	70,0 ^f	-	-	-	-
Chine	1 137,1	1 137,1 ^{b,e,f}	1 150,0	1 150,0 ^{b,e}	1 150,0	1 150,0 ^f	-	-	-	-
Chypre	1,3	1,3 ^{e,l}	2,4	2,4 ^e	10,0	10,0 ^f	10,0	10,0 ^{f,l}	10,0	10,0 ^{f,l}
Colombie	450,0	450,0 ^e	452,5	452,5	400,0	400,0 ^e	-	-	-	-
Comores	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo	-	-	8,0	8,0	-	-	-	-	-	-
Costa Rica	-	-	1,1	1,1 ^{b,j}	-	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cuba	50,0	50,0 ^{b,c,f}	25,0	25,0 ^f	-	- ^{b,e}	-	-	-	-
Danemark	190 000,0	22 951,9 ^f	190 000,0	22 456,0 ^f	-	- ^h	-	-	-	-
Djibouti	-	-	-	-	1,0	1,0 ^{e,l}	-	-	-	-
Dominique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Égypte	130,0	34,7 ^e	130,0	34,8 ^e	130,0	28,9 ^{e,l}	-	-	-	-
El Salvador	26,0	26,0 ^{c,j}	25,0	25,0 ^{c,j}	-	-	-	-	-	-
Émirats arabes unis	100,0	100,0 ^e	100,0	100,0 ^e	100,0	100,0 ^e	-	-	-	-
Équateur	-	-	22,3	22,3 ^j	-	-	-	-	-	-
Érythrée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	1 773,0	1 495,6 ^{f,m}	1 803,0	1 605,6 ^{f,i,m}	-	-	-	-	-	-
Estonie	-	-	-	-	300,0	16,9 ^f	300,0	16,9 ^{f,l}	-	-
États-Unis d'Amérique	109 582,0	109 582,0 ^f	109 758,0	109 758,0 ^f	120 000,0	120 000,0 ^g	-	-	-	-
Éthiopie	36,9	36,9 ^j	303,0	35,9 ^j	-	-	-	-	-	-

Pays	2000		2001		2002		2003		2004	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Ex-République yougoslave de Macédoine	5,0	5,0 ^j	2,5	2,5 ^f	-	-	-	-	-	-
Fédération de Russie	500,0	500,0 ^{d,e,f}	500,0	500,0 ^e	500,0	500,0 ^e	500,0	500,0 ^{d,f}	500,0	500,0 ^{d,f}
Fidji	5,1	2,3 ^f	-	-	-	-	-	-	-	-
Finlande	11 773,2	11 158,4 ^{i,l,m}	12 193,6	10 479,8 ^{f,i,l,m}	12 000,0	10 563,4 ^{f,g}	-	-	-	-
France	7 317,6	6 782,6 ^{i,m}	7 500,0	6 631,3 ^{f,m}	7 500,0	6 602,1 ^{d,f}	-	-	-	-
Gabon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gambie	4,7	4,7 ^j	5,0	5,0 ^f	-	-	-	-	-	-
Géorgie	-	-	1,0	1,0 ^f	-	-	-	-	-	-
Ghana	5,0	5,0 ^e	10,0	10,0 ^f	-	-	-	-	-	-
Grèce	230,0	230,0 ^f	265,0	265,0 ^f	-	-	-	-	-	-
Grenade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guatemala	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyana	-	-	2,9	2,9 ^j	-	-	-	-	-	-
Haïti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Honduras	24,9	24,9 ^f	25,8	25,8 ^j	-	-	-	-	-	-
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Îles Cook	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
îles Marshall	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
îles Salomon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Îles Vierges britanniques	-	-	1,5	1,5 ^{c,j}	-	-	-	-	-	-
Inde	43 750,0	959,7 ^{e,l}	31 000,0	649,2 ^e	31 000,0	651,3 ^e	-	-	-	-
Indonésie	-	-	75,0	75,0 ^{c,j}	-	-	-	-	-	-
Iran (République islamique d')	100,0	100,0 ^c	53,5	53,5 ^f	53,5	53,5 ^f	-	-	-	-
Iraq	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	2 539,5	2 347,1 ^{f,j,m}	3 809,2	3 463,0 ^{f,m}	5 523,3	4 862,1 ^f	8 000,0	7 042,3 ^{f,g}	-	-
Islande	9 487,2	109,0 ^{f,l}	110,5	110,5 ^f	-	-	-	-	-	-
Israël	60,0	60,0 ^j	77,0	77,0 ^{f,l}	60,0	60,0	-	-	-	-
Italie	10 329,1	9 524,2 ^{f,l,m}	13 427,9	11 470,6 ^{f,i,l,m}	14 000,0	12 323,9 ^{f,g}	14 000,0	12 323,9 ^{f,g}	14 000,0	12 323,9 ^{f,g}
Jamahiriya arabe libyenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jamaïque	60,0	60,0 ^{b,e}	-	- ^b	-	-	-	-	-	-

Pays	2000		2001		2002		2003		2004	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Japon	25 596,0	25 596,0 ^f	25 596,0	25 596,0 ^f	23 400,0	23 400,0 ^{d,f}	-	-	-	-
Jordanie	20,0	28,2 ^c	10,0	14,1	-	-	-	-	-	-
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kenya	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kirghizistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kiribati	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Koweït	200,0	200,0 ^e	200,0	200,0 ^e	-	-	-	-	-	-
Lesotho	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lettonie	-	-	5,0	5,0	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libéria	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liechtenstein	7,0	4,3 ^e	7,0	3,9 ^j	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	446,2	417,8 ^{f,m}	495,8	424,8 ^{f,m}	594,9	523,7 ^f	-	-	-	-
Madagascar	-	-	5,5	5,5 ^f	5,0	5,0 ^f	-	-	-	-
Malaisie	84,0	84,0 ^{e,d}	84,0	84,0 ^e	84,0	84,0 ^e	-	-	-	-
Malawi	60,0	0,8 ^{e,g}	120,0	1,5 ^f	-	-	-	-	-	-
Maldives	7,6	7,6 ^e	7,5	7,5 ^e	7,5	7,5 ^e	-	-	-	-
Mali	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Malte	3,3	3,3 ^j	-	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	1 506,0	145,7 ^b	-	- ^b	2,0	2,0 ^e	-	-	-	-
Maurice	360,0	14,3 ^c	230,0	7,9 ^{f,l}	-	-	-	-	-	-
Mauritanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mexique	200,0	200,0 ^{b,e}	200,0	200,0 ^e	-	-	-	-	-	-
Micronésie (États fédérés de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Monaco	14,0	14,0 ^{e,i}	16,0	16,0 ^e	25,0	25,0 ^e	-	-	-	-
Mongolie	10,0	10,0 ^e	11,0	11,0 ^e	11,0	11,0 ^e	-	-	-	-
Mozambique	3,0	3,0 ^j	-	-	-	-	-	-	-	-
Myanmar	651,0	1,9 ^{b,c}	317,5	0,7 ^{b,j}	0,7	0,7 ^f	-	-	-	-
Namibie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nauru	-	-	3,0	3,0 ^f	-	-	-	-	-	-
Népal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nicaragua	7,0	7,0 ^f	15,0	15,0	-	-	-	-	-	-
Niger	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Pays	2000		2001		2002		2003		2004	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Nigéria	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nioué	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Norvège	280 000,0	32 676,0 ^f	310 000,0	34 510,0 ^f	320 000,0	35 320,1 ^f	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	1 900,0	926,1 ^{j,f,l}	2 200,0	960,7 ^f	2 200,0	912,9 ^f	-	-	-	-
Oman	50,0	50,0 ^e	60,0	60,0 ^{c,f}	-	-	-	-	-	-
Ouganda	2,0	2,0 ^f	-	-	-	-	-	-	-	-
Ouzbékistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pakistan	50,8	50,8 ^{b,l}	-	- ^b	2 750,0	45,7 ^{b,f}	-	-	-	-
Palaos	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Panama	22,7	22,7 ^f	35,0	35,0 ^j	-	-	-	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	5,0	5,0 ^f	-	-	-	-	-	-	-	-
Paraguay	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	25 184,8	22 753,6 ^{i,l,m}	35 848,6	32 592,8 ^{f,i,l,m}	28 361,2	24 965,8 ^f	-	-	-	-
Pérou	-	-	10,0	10,0 ^e	-	-	-	-	-	-
Philippines	50,5	50,5 ^{b,f,d}	54,1	54,1 ^f	-	-	-	-	-	-
Pologne	208,0	46,0 ^{e,d}	56,0	56,0 ^e	56,0	56,0 ^{f,g}	-	-	-	-
Portugal	200,0	200,0 ^{f,g}	200,0	200,0 ^f	-	-	-	-	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République dominicaine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	852,0	18,5	5,1	5,1 ^e	-	-	-	-	-	-
République centrafricaine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République de Corée	1 300,0	1 300,0 ^{j,f}	1 500,0	1 500,0 ^e	-	- ^h	-	-	-	-
République de Moldova	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République démocratique du Congo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République démocratique populaire lao	5,0	5,0 ^e	5,4	5,4 ^e	-	-	-	-	-	-
République populaire démocratique de Corée	-	- ^b	-	- ^b	-	- ^b	-	-	-	-
République tchèque	5 000,0	126,2 ^e	5 000,0	132,6 ^{d,e}	-	-	-	-	-	-
République-Unie de Tanzanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Roumanie	210 000,0	9,9 ^{e,f}	300 000,0	11,7 ^f	350 000,0	11,1 ^f	370 000,0	11,7 ^{f,g}	390 000,0	12,3 ^{f,g}

Pays	2000		2001		2002		2003		2004	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	17 000,0	26 666,6 ^{f,l}	17 000,0	24 637,7 ^f	17 000,0	24 285,7 ^f	-	-	-	-
Rwanda	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Lucie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Kitts-et-Nevis	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Marin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Siège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	2,2	2,2 ^c	-	-	-	-	-	-	-	-
Samoa	-	-	1,0	1,0 ^f	1,0	1,0 ^e	-	-	-	-
Sao-Tomé-et-Principe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Seychelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sierra Leone	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Singapour	50,0	50,0 ^e	50,0	50,0 ^e	50,0	50,0 ^e	-	-	-	-
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Slovénie	3,7	3,7 ^f	10,0	10,0 ^f	18,5	18,5 ^f	-	-	-	-
Somalie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soudan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sri Lanka	15,5	15,5 ^b	-	-	-	-	-	-	-	-
Suède	290 000,0	31 156,9 ^{f,l}	297 000,0	29 747,6 ^f	297 000,0	28 045,3 ^f	297 000,0	28 045,3 ^{f,g}	297 000,0	28 045,3 ^{f,g}
Suisse	17 000,0	10 303,0 ^f	17 000,0	9 550,6 ^f	18 000,0	10 714,3 ^f	18 000,0	10 714,3 ^{f,g}	18 000,0	10 714,3 ^{f,g}
Suriname	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaziland	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tadjikistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tchad	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Thaïlande	104,9	104,9 ^{b,e,l}	-	- ^b	112,5	112,5 ^e	-	-	-	-
Togo	3,5	3,5	-	-	-	-	-	-	-	-
Tonga	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	1,6	1,6 ^f	4,9	4,9 ^j	-	-	-	-	-	-
Tunisie	37,0	34,8 ^{e,f}	34,8	34,8 ^{b,e,l}	37,0	25,9 ^e	-	-	-	-
Turkménistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	120,0	120,0 ^{e,f}	88,1	88,1 ^e	-	-	-	-	-	-
Tuvalu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Pays	2000		2001		2002		2003		2004	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Ukraine	-	-	-	-	15,0	15,0 ^f	-	-	-	-
Uruguay	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vanuatu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	47,0	47,0 ^b	-	-	-	-	-	-
Viet Nam	13,7	13,7 ^e	13,7	13,7 ^j	-	-	-	-	-	-
Yémen	18,4	18,4 ^{e,f}	16,7	16,7 ^e	-	-	-	-	-	-
Yougoslavie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Zambie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Zimbabwe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Revenus divers/ ajustements										
Montant total des contributions		342 583,4		349 816,6		324 752,8		60 846,5		51 605,9
Contributions au titre des coûts locaux		323,5		248,4		185,9				
Ajustements par rapport aux exercices antérieurs		(27,7)		4,4						
Montant total des contributions des gouvernements		342 879,2		350 069,4		324 938,8		60 846,5		51 605,9

^a Les montants indiqués sont provisoires et jusqu'à la finalisation des comptes pour l'année 2001.

^{a1} Montant de la contribution originale exprimé dans la monnaie de cette contribution.

^{a2} Valeur en dollars des États-Unis au moment de la réception du montant.

^b Le montant indiqué s'entend hors contributions au titre des dépenses locales.

^c Y compris des fonds reçus au titre de contributions pour des exercices antérieurs.

^d Sous réserve d'approbation par le Parlement.

^e Contribution annoncée pendant la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions.

^f Contribution annoncée lors de réunions d'annonce de contributions à l'UNICEF.

^g Annonce provisoire ou annonce officielle non reçue.

^h Annonce devant être faite pendant l'année fiscale.

ⁱ Montant comprenant des contributions annoncées ou acquittées en plusieurs monnaies.

^j Contribution non annoncée, contributions acquittées.

^k Engagement écrit.

^l Contribution annoncée ou acquittée en complément du montant initial.

^m Afin de faciliter les comparaisons, le montant de la contribution a été converti en euros.

Annexe II

Décisions adoptées par le Conseil d'administration

2001/1

Élection des membres du Bureau du Conseil d'administration pour 2002

Le Conseil d'administration

Décide d'élire les membres ci-après au Bureau du Conseil d'administration pour 2002 :

Président : S. E. M. Andrés Franco (Colombie)

Vice-Présidents : M. Olivier Chave (Suisse)
S. E. M. Crispin Grey Johnson (Gambie)
S. E. M. Murari Raj Sharma (Népal)
M. Marius Ioan Dragolea (Roumanie)

Première session ordinaire
21 janvier 2002

2002/2

Rapport annuel au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport intitulé « Rapport du Directeur général : rapport annuel au Conseil économique et social » [E/ICEF/2002/4 (Part I et Corr.1)];

2. *Prie* le secrétariat de le transmettre, avec un résumé des observations formulées au cours des débats, au Conseil économique et social pour examen lors de sa session de fond de 2002.

Première session ordinaire
21 janvier 2002

2002/3

Activités du Corps commun d'inspection

Le Conseil d'administration

Prend acte de la note du secrétariat intitulée « Activités du Corps commun d'inspection qui présentent un intérêt pour l'UNICEF » (E/ICEF/2002/5).

Première session ordinaire
22 janvier 2001

2002/4 Procédure d'examen et d'approbation des propositions relatives aux programmes de coopération avec les pays

Le Conseil d'administration,

Ayant examiné le rapport sur les « Procédures d'examen et d'approbation des propositions relatives aux programmes de coopération avec les pays » (E/ICEF/2002/P/L.16),

Se félicitant des efforts que déploie constamment le Groupe des Nations Unies pour le développement pour harmoniser et rationaliser encore les cycles et les procédures d'établissement des programmes de coopération avec les pays,

Soulignant que le processus de programmation de la coopération de l'UNICEF devrait continuer de refléter les priorités et les besoins nationaux, sous la responsabilité première du gouvernement national, dans le cadre du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2002-2005 (E/ICEF/2001/13 et Corr.1) et en consultation avec les autres organismes compétents et partenaires, selon qu'il conviendra,

1. *Décide* que :

a) Les projets de note de pays pour les programmes de coopération de l'UNICEF seront établis sur la base des plans et priorités nationaux, et dans le cadre du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

b) Les projets de note de pays auront 6 à 10 pages de long, selon l'ampleur et les autres caractéristiques du programme de coopération, et présenteront le résumé de la situation des enfants et des femmes, les principaux résultats obtenus et les enseignements tirés de la coopération passée, tout en mettant en lumière les principaux éléments du programme de pays proposé, y compris les objectifs, les stratégies, les principaux domaines d'assistance, les résultats escomptés, les principaux partenariats, les dispositions concernant la gestion et le suivi, et le budget proposé;

c) Les projets de note de pays seront présentés au Conseil d'administration à la session annuelle précédant le début du cycle de programmation pour examen et observations, et pour approbation des montants totaux estimatifs des ressources ordinaires et des autres ressources du budget-programme;

d) Le gouvernement concerné et l'UNICEF réviseront les notes de pays après leur examen par le Conseil d'administration, compte tenu des observations formulées par ce dernier;

e) Les notes de pays révisées, y compris un tableau des résultats, seront affichées au plus tard en octobre de la dernière année du programme de pays sur l'Extranet de l'UNICEF et seront approuvées à la première session ordinaire du Conseil d'administration en janvier suivant la procédure d'accord tacite, à moins que cinq membres au minimum du Conseil n'aient informé par écrit le secrétariat, dans les six semaines suivant l'affichage de la note de pays sur l'Extranet, qu'ils souhaitent porter la note de tel ou tel pays devant le Conseil d'administration;

f) Les modifications ci-dessus prendront effet en 2003;

g) À partir de 2003, les résultats des examens à mi-parcours et les évaluations importantes des programmes de pays seront examinés à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration;

h) Les procédures actuellement suivies pour l'examen d'autres formes de recommandations relatives aux programmes – y compris les propositions autonomes relatives à des programmes devant être financés uniquement par d'autres ressources, les propositions relatives aux programmes multinationaux et interrégionaux, et les propositions relatives à des ressources ordinaires additionnelles pour des programmes déjà approuvés – resteront en vigueur;

2. *Prie* le Directeur de rendre compte au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2005 des progrès réalisés et de tout problème rencontré dans l'application de la présente décision.

*Première session ordinaire
22 janvier 2002*

2002/5 Prix Maurice Pate de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la recommandation du secrétariat proposant des modifications au processus d'attribution du prix Maurice Pate de l'UNICEF (E/ICEF/2002/7);

2. *Décide* de modifier comme suit la procédure concernant les objectifs et les récipiendaires du prix Maurice Pate de l'UNICEF, la présentation de candidatures, les modalités de sélection et la valeur du prix :

1. Objectifs et critères

Le nom du prix sera changé en « prix Maurice Pate de l'UNICEF pour les initiatives en faveur des enfants ».

Le prix sera décerné à une personne ou une organisation ayant fait preuve d'initiatives extraordinaires et exemplaires en matière d'innovation et d'inspiration afin de contribuer à la réalisation des buts et objectifs de l'UNICEF à l'échelle nationale, régionale ou mondiale. Lors de la sélection d'un récipiendaire, on identifiera les personnes ou les organisations dont les activités : a) prévoient une participation significative des enfants et des jeunes; b) encouragent des activités bénévoles et des activités au niveau local; et c) encouragent les activités bénévoles et les activités au niveau local qui favorisent l'émulation de façon à exercer un effet multiplicateur.

Le prix sera non seulement décerné sur la base des travaux déjà effectués, mais il sera considéré comme un don pour que la personne ou l'organisation puisse poursuivre ses travaux afin de réaliser les objectifs susmentionnés.

2. Récipiendaires

Le prix peut être décerné à une institution, à un organisme ou à une personne, mais pas à un gouvernement ou à un chef d'État ou de gouvernement. Le prix ne

pourra pas être attribué à un organisme ou à un fonctionnaire des Nations Unies. La sélection devra être opérée avec circonspection, afin qu'elle ne serve pas inopportunément des intérêts politiques nationaux. Il sera dûment tenu compte du principe d'un équilibre géographique équitable.

3. Candidatures

Chaque année, le Directeur général invitera les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et les Observateurs, les membres des institutions spécialisées des Nations Unies, les représentants et les directeurs régionaux et les services du secrétariat de l'UNICEF ainsi que les comités nationaux pour l'UNICEF à présenter des candidatures, dont la diversité sera ainsi assurée. La date limite pour répondre à cette invitation sera fixée au 1er juin précédant la remise du prix.

4. Comité de sélection

Le secrétariat établira un comité de sélection composé de trois à cinq personnalités indépendantes et éminentes qui connaissent les critères d'attribution du prix et qui ont démontré leur engagement envers les buts et objectifs les plus importants de l'UNICEF.

5. Modalités de sélection

Le Comité de sélection, avec l'assistance du secrétariat, désignera chaque année certaines régions géographiques et quelques-uns des cinq domaines prioritaires de l'UNICEF qui, selon lui, peuvent apporter la plus grande contribution à l'amélioration des conditions de vie des enfants, en vue de l'attribution du prix de l'année. Les candidatures au prix devraient être soumises officiellement au Comité de sélection par l'intermédiaire du secrétariat. À la suite d'un examen et d'une évaluation approfondis des candidats, le Comité présentera au Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Directeur général, une recommandation, qui concerne une seule candidature, pour approbation par le Conseil à sa deuxième session ordinaire.

6. Montant

Le montant du prix sera fixé à 50 000 dollars, à prélever sur les ressources ordinaires.

7. Cérémonie de remise du prix

Le prix sera remis lors d'une cérémonie publique dans la région de l'organisation ou de la personne récipiendaire, ce qui permettra d'attirer davantage l'attention sur les travaux du récipiendaire et sur les objectifs de l'UNICEF.

*Première session ordinaire
24 janvier 2002*

2002/6 Division du secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2002

A. Prévisions de dépenses de la Division du secteur privé pour la campagne 2002

Le Conseil d'administration

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1er janvier au 31 décembre 2002, un budget de dépenses d'un montant de 82,2 millions de dollars, réparti comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2002/AB/L.1) :

	<i>(En millions de dollars É.-U.)</i>
Commissions – bureaux extérieurs	1,5
Coût des marchandises livrées	28,6
Dépenses de commercialisation	20,0
Services d'appui	17,8
Programme de prospection de marchés	2,7
Programme d'expansion des collectes de fonds privés	7,5
Programme d'investissement des pays nordiques	4,1
Total des dépenses	82,2

2. *Autorise* le Directeur général :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne I du tableau 7 du document E/ICEF/2002/AB/L.1; à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans les colonnes II et III de ce tableau s'il apparaît que les produits nets des ventes et des collectes de fonds privés atteignent respectivement les niveaux indiqués dans les colonnes II et III;

b) À effectuer des virements entre les diverses rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2002, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 2002

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice compris entre le 1er janvier et le 31 décembre 2002, les prévisions de recettes nettes de la Division du secteur privé s'élèvent à 275,9 millions de dollars (ressources ordinaires), comme indiqué dans la colonne I du tableau 7 du document E/ICEF/2002/AB/L.1.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Proroge* le Programme de prospection de marchés, avec une dotation de 2,7 millions de dollars pour 2002;
2. *Proroge* le Programme d'expansion des collectes de fonds, avec une dotation de 7,5 millions de dollars pour 2002;
3. *Proroge* le Programme d'investissement des pays nordiques, qui concerne quatre pays, avec un budget de 4,1 millions de dollars pour 2002;
4. *Autorise* le Directeur général à engager, pendant l'exercice budgétaire 2002, des dépenses liées au coût des marchandises livrées (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2003, à concurrence de 32 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme de la Division du secteur privé (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2002/AB/L.1).

D. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* le plan à moyen terme de la Division du secteur privé tel qu'il figure au tableau 6 du document E/ICEF/2002/AB/L.1;
2. Tout en rendant hommage aux comités nationaux pour leur contribution essentielle aux réalisations de la Division du secteur privé, *reconnaît* que la tendance à la décentralisation des activités nécessite de renforcer l'obligation redditionnelle;
3. *Prie* le Directeur général de lui soumettre pour examen, avec le prochain projet de budget, un plan d'action complet, à actualiser chaque année, au titre de la contribution de la Division au plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, en étroite consultation avec les comités nationaux et compte tenu de leurs connaissances spécialisées dans leurs marchés, et présentant en détail les stratégies de développement de chaque activité, les implications pour l'organisation et les incidences financières, et les décisions de politique générale correspondantes;
4. *Prie aussi* le Directeur général de présenter un rapport intérimaire sur l'établissement du plan d'action à la deuxième session ordinaire de 2002.

*Première session ordinaire
24 janvier 2002*